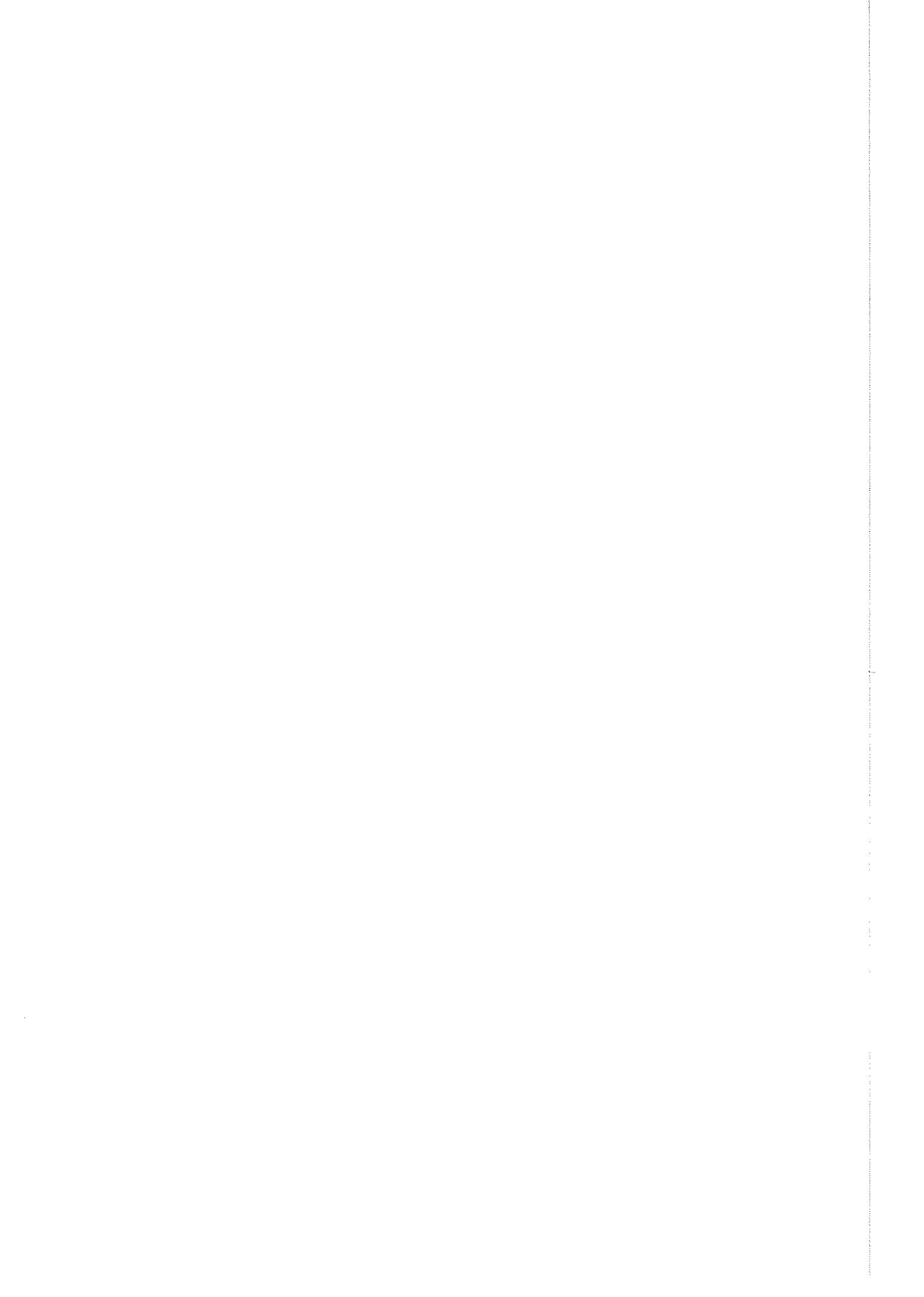


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
18 et 19 décembre 2006**



S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Réunion du 18 décembre 2006 après-midi	17
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général.....	19
Réunion du 18 décembre 2006 soir.....	103
Réunion du 19 décembre 2006 matin	157
Réunion du 19 décembre 2006 après-midi	217
<i>Intervention du Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire</i>	<i>23</i>
AMENAGEMENT, EQUIPEMENT DES COMMUNES	
Aide au développement des réseaux ruraux.....	25
Politique d'assainissement et d'eau potable.....	28
Aide au développement et aux équipements locaux	34
<i>Intervention du Vice-Président chargé de l'Economie, de l'Emploi, de l'Agriculture et du Tourisme.....</i>	<i>37</i>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Politique de Développement Economique et de l'Emploi.....	41
DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET	
Aide aux activités aquatiques et maritimes.....	47
Laboratoire départemental (LABSA).....	51
Politique départementale en faveur du secteur agricole.....	52
Soutien à la filière forestière et aux industries du bois en Gironde	56
Action foncière et politique d'urbanisme au service d'un développement durable et solidaire de la Gironde	61
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	
Politique en faveur du tourisme	65

Elaboration d'un nouveau schéma d'aménagement et de développement touristique départemental.....	68
---	----

<i>Intervention du Vice-Président chargé du Développement Durable et des Politiques Territoriales Contractuelles.....</i>	<i>248</i>
---	------------

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Politique contractuelle de développement durable	252
--	-----

DEVELOPPEMENT DURABLE

Adoption du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde.....	254
Animation et coordination de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Gironde	267

<i>Intervention de la Vice-Présidente chargée de la Culture et de l'Environnement.....</i>	<i>122</i>
--	------------

CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES

Schéma départemental des enseignements artistiques	125
Patrimoine et équipements culturels	132
Lecture publique et Archives	134
Animation culturelle	136

ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL

Actions en faveur de l'environnement.....	140
Création et adhésion de l'Agence Locale de l'Energie.....	145
Politique en faveur des ports et de la protection du littoral	147
Approbation du Schéma Directeur du Traitement des vases portuaires	150
Politique de l'eau	152

<i>Intervention du Vice-Président chargé de la Solidarité</i>	<i>207</i>
---	------------

ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I.

Protection Maternelle Infantile	210
Enfance et famille	214

Schéma Départemental conjoint de prévention et de protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.....	220
Etablissements de l'aide sociale à l'enfance	223
Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille – Budget annexe.....	225

ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES

Autres actions de santé préventive : Maison Départementale de la Santé, Epidémiologie et Statistiques Médicales	226
Actions en faveur des personnes âgées	229
Actions en direction des personnes handicapées	240
Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale de la Gironde 2007-2011 - Volet "personnes adultes handicapées"	244

<i>Intervention du Vice-Président chargé de la Jeunesse, de l'Education, et de la Citoyenneté.....</i>	<i>181</i>
--	------------

COLLEGES ET ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU 1^{er} DEGRE

Politique de construction et de restructuration des collèges en Gironde	185
Maintenance et fonctionnement des collèges girondins.....	187

SPORT, VIE ASSOCIATIVE

Sport, vie associative	189
------------------------------	-----

EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION

Interventions en faveur de la jeunesse	192
Domaine Départemental Gérard Lagors à Hostens.....	195
Aides aux communes – Interventions en faveur de la jeunesse.....	196

<i>Intervention du Vice-Président chargé du Développement Social, de l'Insertion et du Logement.....</i>	<i>71</i>
--	-----------

INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Lutte contre l'exclusion - Le RMI et la Lutte Contre la Précarité	81
---	----

Dispositif RMI – Programme Départemental de l’Insertion (PDI).....	83
La politique départementale de la ville et le développement social local (centres sociaux)..	92

LOGEMENT SOCIAL

La Politique Départementale de l’Habitat.	79
--	----

<i>Intervention du Vice-Président chargé des Infrastructures.....</i>	<i>107</i>
---	------------

INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE

Infrastructures routières départementales.....	108
Instauration d’une redevance pour occupation du domaine public routier départemental par les radars automatiques.....	114

<i>Intervention du Vice-Président chargé des Transports et de la Sécurité Routière</i>	<i>96</i>
--	-----------

TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE ROUTIERE

Transports Maritimes	100
Transports interurbains de voyageurs	101

<i>Intervention du Vice-Président chargé des Ressources Humaines et de l’Hébergement des Services.....</i>	<i>160</i>
--	------------

RESSOURCES HUMAINES

Hébergement des services.....	162
Ressources Humaines	163
Créations et transformations de postes.....	167
Mise en œuvre de Contrats d’Avenir au Conseil Général de la Gironde.....	171
Contractuels	172
Rémunération des contractuels et règles relatives au renouvellement de contrat.....	174
Effet au 1 ^{er} janvier 2007 des transformations de postes, consécutives à la Commission Administrative Paritaire d’avancements et de promotions internes 2007	175
Recrutement de personnels occasionnels.....	176

Organisation du temps de travail des personnels DDE suite à la loi n°2004-809	
du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	177
Personnel saisonnier pour le Domaine Gérard Lagors à Hostens	178
Transferts des effectifs liés au transfert de compétences prévu par la loi	
du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	179

<i>Intervention du Vice-Président chargé de la Coopération, des Régions, de l'Etat et des Affaires Européennes</i>	<i>272</i>
--	------------

COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES

La politique de Coopération Décentralisée	276
Contractualisation Etat Région	279
Programmes opérationnels 2007 – 2013 et Projets européens.....	281

<i>Intervention du Vice-Président chargé du Patrimoine Départemental.....</i>	<i>117</i>
---	------------

GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Patrimoine immobilier départemental.....	119
Politique des ports départementaux	94

FINANCES ET MOYENS

Budget Primitif 2007.....	283
Programmation au titre de l'année 2007.....	302
Adaptation du règlement financier.....	304
Gestion de la dette 2007.....	306
Ajustement de l'actif du Département – Budget Principal et Budgets Annexes	305
Financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 2007.....	308
Informatique, télécommunications et système d'information.....	205
Gestion de l'actif : transfert d'éléments d'actif du budget principal	
aux comptes annexes concernés.....	311

<i>Intervention de la Vice-Présidente chargée de la communication et du système d'information.....</i>	<i>198</i>
--	------------

COMMUNICATION ET SYSTEME D'INFORMATION

Constitution d'un réseau départemental haut débit	201
---	-----

MOTIONS

Motion relative au financement par l'Etat des créations de places dans les établissements habilités pour l'accueil des personnes âgées dépendantes	312
Motion relative à la mobilisation du F.S.E. (Fonds Social Européen) pour le fonctionnement des P.L.I.E. (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi)	314
Motion relative a la situation de l'A.I.A. (Atelier Industriel Aéronautique de Bordeaux) et de ses salariés	315
Motion relative à la situation des professionnels du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma	317

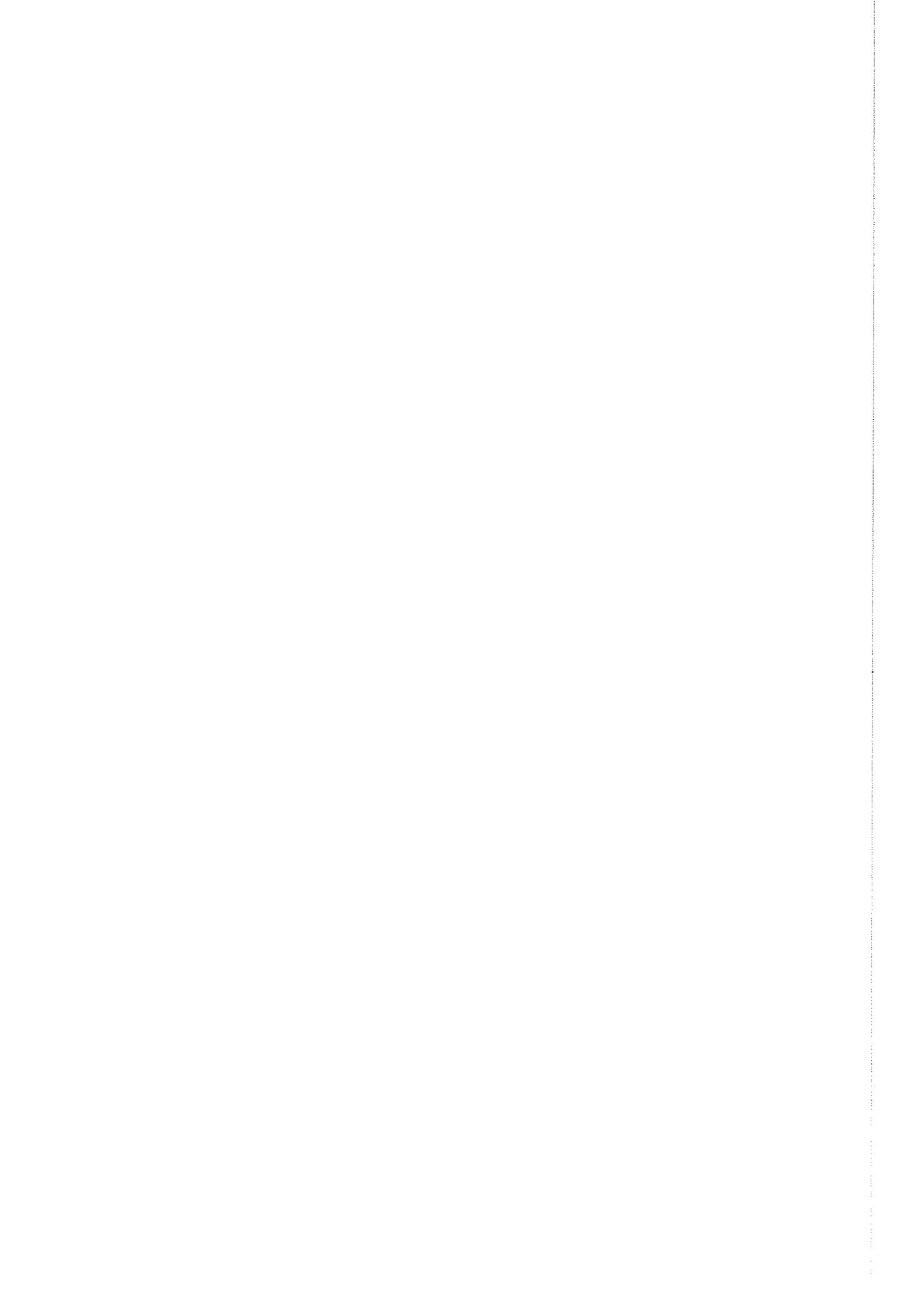
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
des Réunions du Conseil Général

18 et 19 décembre 2006

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2006

Après-midi



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2006
Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : M. Pierre AUGÉY, M. Pierre BARRAU, M. Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, M. Philippe CARREYRE, M. Bernard CASTAGNET, M. Gérard CESAR, M. Jean-Pierre CHALARD, M. Yves d'AMECOURT, M. Michel DARGUENCE, M. Jean DARREMONT, M. Alain DAVID, M. Hervé De GABORY, M. Stéphan DELAUX, Mme Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, Mme Martine FAURE, M. Jacques FERGEAU, M. Nicolas FLORIAN, M. Yves FOULON, M. Michel FROUIN, M. Bernard GARANDEAU, M. Christian GAUBERT, M. Jean-Luc GLEYZE, M. Michel HILAIRE, M. Sébastien HOURNAU, M. Daniel JAULT, M. Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, M. Serge LAMAISON, M. Henri LAURENT, M. Yves LECAUDEY, M. Alain LEVEAU, M. Vincent LIMINIANA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Philippe MADRELLE, M. Francis MAGENTIES, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Jacques MAUGEIN, M. Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, M. Christian MUR, M. Jean-Jacques PARIS, M. Philippe PLISSON, M. Alain RENARD, M. Gilles SAVARY, M. René SERRANO, M. Jean TOUZEAU, M. Guy TRUPIN, M. Dominique VINCENT.

Excusés : Mme Michèle DELAUNAY, M. Philippe DUBOURG, M. Michel DUCHENE, M. Jean-Marc GAÜZERE, M. Alain PERONNAU, M. Jean-François REGERE, M. Jacques RESPAUD, M. Guy RIFFAUD, M. Jean-Pierre SOUBIE, M. Pierre YERLES.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues. Notre réunion plénière a pour objectif essentiel d'examiner ensemble le projet de Budget Primitif pour l'année 2007, même s'il ne vous aura pas échappé qu'au registre de nos délibérations à l'ordre du jour, nous voterons l'adoption du premier

programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde. Il s'agit là, vous le savez, de l'aboutissement d'un long travail, entrepris toutes ces dernières années, à travers la politique de développement durable dans laquelle nous nous sommes engagés très tôt... Cette politique de développement durable, aujourd'hui reconnue, porte ses fruits, et nous permet d'agir très directement sur le terrain.

A l'heure où le sort de la planète devient de plus en plus préoccupant, à l'instant aussi où les questions environnementales surgissent dans tous les débats, vous me permettrez d'exprimer ma satisfaction de savoir que le Conseil Général de la Gironde, que notre Assemblée, a préféré l'action à l'attentisme, pour mettre en œuvre les préconisations du Sommet de la Terre de Rio, les engagements de la Conférence de Johannesburg et du Protocole de Kyoto...

Je ne ferai pas de mauvais esprit en constatant d'ailleurs que la pré-campagne électorale, qui bat déjà son plein, donne l'occasion à de nombreux candidats de faire la démonstration qu'ils ont "la main plus verte" que leurs concurrents ! A ce propos, mes chers collègues, l'année 2007 qui va s'ouvrir sera naturellement marquée par deux temps politiques majeurs pour la vie de notre pays : les élections présidentielles et législatives. Le choix des citoyens, à n'en pas douter, s'il est essentiel pour donner à notre Nation tous les moyens de fonctionner, de rayonner aussi à l'échelle internationale sur les cinq ans qui viennent, ce choix - par le rôle qu'il fixera à l'État - ne sera pas neutre pour nos collectivités locales. Nos relations avec l'État, l'avenir de la refonte de la Décentralisation sont évidemment suspendues à ces échéances. 2007 sera d'ailleurs suivie d'une autre année électorale en 2008, qui verra se dérouler les élections municipales, cantonales et sénatoriales... Notre Assemblée sera directement concernée par ces échéances et un grand nombre d'entre vous à plusieurs titres.

Dans ce contexte, qui n'est pas des plus sereins, il nous appartiendra, mes chers collègues, au-delà de nos engagements personnels et politiques, de veiller à remplir la mission que nous ont confiée nos concitoyens, pour contribuer à améliorer, autant que faire se peut, leur vie quotidienne et préparer l'avenir sur notre territoire départemental. Je dirai même qu'il faudra redoubler d'énergie pour que notre voix soit clairement entendue et comprise, au moment où tous les débats seront focalisés, et très vite, nous le savons, par l'élection présidentielle...

Pour en revenir à l'ordre du jour, l'examen du Budget Primitif 2007, je ne vous surprendrai pas si je vous dis que depuis notre dernière session plénière d'octobre, aucune embellie n'est venue éclaircir notre horizon budgétaire ni améliorer un climat économique toujours aussi incertain... Je prendrai pour seul exemple les menaces qui pèsent de façon de plus en plus lourde sur le devenir de l'entreprise Ford de Blanquefort..., en espérant bien sûr que les choses s'arrangeront.

En ce qui nous concerne, à l'instar des autres collectivités locales françaises, nous devons, en plus d'un climat difficile, faire face à un désengagement de l'État, mais ce n'est pas simplement le Conseil Général de la Gironde. Je vous disais déjà au mois d'octobre que l'Association des Départements de France avait rendu public un audit très éloquent sur les causes de l'évolution des dépenses des collectivités départementales selon deux axes : les dépenses subies et les dépenses voulues. Après avoir observé les comptes administratifs de vingt-trois départements représentatifs, l'enquête concluait que l'évolution constatée des

dépenses entre 2004 et 2005 provient à 90,4 % de facteurs subis dont la réalité nous est imposée. Ce sont des facteurs exogènes.

A titre d'exemple plus proche, mon collègue, Éric Doligé, Sénateur UMP et Président du Conseil Général du Loiret, dresse dans un rapport d'étape rendu public le 9 novembre dernier un bilan financier très critique de la décentralisation et des transferts en cours des 130 000 fonctionnaires de l'État aux Régions et aux Départements. S'agissant des personnels techniques de l'Éducation Nationale, les TOS, il dit, et je le cite : "Les écarts entre les postes transférés et ceux qui étaient attendus sont considérables". L'État nous contraint donc à gérer la pénurie... Plus globalement, lorsque le Président Éric Doligé évoque les nombreux problèmes financiers qui nous attendent, liés au transfert des personnels TOS et de la DDE, il ne mâche pas ses mots ! Selon son rapport, sont critiquables la question du niveau de rémunération choisi pour la compensation des emplois vacants à pourvoir à terme par les collectivités, le différentiel existant entre les indemnités des deux fonctions publiques, mais aussi les surcoûts liés à la moyenne d'âge des personnels TOS, l'acquisition et la rénovation des locaux des DDE... Tout cela amorce, selon ses propres termes, "de multiples bombes à retardement".

Enfin - et j'ai eu l'occasion de dénoncer ces problèmes-là - ce qui s'est passé pour le transfert des personnels nécessaires au fonctionnement de notre Maison Départementale des Personnes Handicapées est tout à fait scandaleux ! Ce matin, nous en avons parlé en réunissant la commission exécutive. Les quatorze agents qui devaient rejoindre la MDPH ont, les uns après les autres, refusé d'être intégrés à cette structure, comme le leur permettait leur statut, sans que l'État ait même prévu ce cas de figure... Résultat, l'État devra conserver ces agents et prendre en charge leur rémunération, sans qu'une nouvelle mission leur soit attribuée... C'est assez kafkaïen Et nous pendant, ce temps, nous devons recruter des personnels à contrat déterminé sur un an, étant entendu que rien ne nous garantit le renouvellement, l'an prochain, de la ressource exceptionnelle qui nous est versée par l'État pour amortir les dépenses ! Voilà ce qui reste du Handicap, décreté grande cause nationale par le Chef de l'Etat, suivi par une Loi votée à la hâte ; voilà ce qu'il en est de la situation de l'État qui entend donner des leçons de gestion aux collectivités locales !

C'est dans ce climat que nous avons dû bâtir notre Budget 2007. Néanmoins, il nous faut être réaliste. Face à une augmentation inéluctable des dépenses de la section de fonctionnement du fait des nouvelles compétences qui nous ont été transférées, il est nécessaire de faire appel à la fiscalité. Nous le faisons toutefois de façon mesurée, puisque nous voulons limiter la pression fiscale à deux points.

Lorsque je parle de risques, ils sont évidents tant du côté des ressources que des dépenses. Nous ne maîtrisons pas, aujourd'hui, l'évolution des droits de mutation. Cette ressource importante est liée au marché de l'immobilier, dont le moindre signe de fléchissement peut avoir des conséquences directes. Pour parler clair, 2 % de baisse des droits de mutation, cela représente un point de fiscalité... Mais pouvons-nous souhaiter la pérennité d'une spéculation immobilière qui pénalise l'accès au logement de tant de familles ?

Autre incertitude quant à nos recettes, c'est celles que feront peser les premiers effets de la réforme de la Taxe Professionnelle... Il s'agit là d'une réforme injustifiée, un beau cadeau qui est fait à la demande du MEDEF, sans qu'il y ait pour autant de conséquence positive sur l'emploi et ni naturellement de garantie de ressource à nos collectivités.

Enfin, le Pacte de croissance, permettant de nous assurer une certaine progression des dotations de l'État, n'est pas garanti au-delà de 2007. Que se passera-t-il après ?

Nos dépenses de fonctionnement, notamment dans le domaine social, vont croissant, pour l'essentiel de fait de facteurs que nous ne maîtrisons pas : nombre de bénéficiaires de l'APA, du RMI, du PCH. Ainsi, notre section de fonctionnement s'élève à 961 M€, la progression de 5,8 % dont 560 M€ pour le social et 142 M€ pour le personnel.

Côté investissements, dois-je rappeler le transfert des routes nationales, dont le mauvais état laisse préfigurer un volume de travaux nécessaire de l'ordre de 190 M€, qui viendront s'ajouter à nos charges habituelles sur le réseau routier départemental, pas moins de 60 M€, étant entendu que nous avons engagé les opérations de déviation de Castillon-la-Bataille et le contournement du Bassin d'Arcachon, les deux tout à fait indispensables.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous parle de prise de risques assumée, notamment à travers l'augmentation de 20 M€ du programme d'emprunt qui s'établira à 173 M€. En dépit de la pression des dépenses de la section de fonctionnement, cela nous permettra, de disposer d'une capacité d'investissement ambitieuse de 296 M€, qui est un niveau jamais atteint dans le Département. Cet investissement est largement consacré aux besoins du Département : routes, bâtiments. Il traduit aussi un effort conséquent par les communes et intercommunalités, avec près de 48 M€ d'aides à l'investissement.

Au final, le Budget Primitif 2007 qui vous est présenté aujourd'hui s'équilibre à hauteur de 1 milliard 283 millions d'euros, en hausse de 69,8 M€ par rapport à notre Budget 2006. Tout au long de notre session, les différents rapporteurs, et naturellement le Vice-Président aux Finances, Yves Lecaudey, vous apporteront toutes précisions que vous souhaitez.

J'ouvrais mon propos tout à l'heure en vous parlant de l'adoption du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde, et vous constaterez que tous nos points à l'ordre du jour portent l'empreinte de notre politique de développement durable. Ce n'est pas neutre, ce n'est pas anodin. Notre Département figure bien parmi les pionniers de cette démarche intégrée et globale, le premier de l'Hexagone à avoir suscité et soutenu une trentaine de démarches d'Agenda 21 locaux de la part des collectivités territoriales : des communes de la CUB, mais aussi des Pays, des communautés de communes et d'agglomération. L'élaboration de cet Agenda 21 est donc parvenue à son terme, et le premier programme d'actions doit nous permettre d'aller plus loin, de donner un contenu territorial à nos engagements. Voilà, mes chers collègues, ce que représente un véritable engagement en faveur de nos concitoyennes et de nos concitoyens d'aujourd'hui et de demain, en faveur d'un territoire équilibré.

Voilà, comme en témoigne notre projet de Budget 2007, ce qu'implique une prise de responsabilité en toute transparence, ce que j'appelais tout à l'heure une prise de risques assumée, dans le respect de nos concitoyens et de leurs légitimes attentes.

Je vous remercie de votre attention, et nous entrons tout de suite dans l'ordre du jour avec Bernard Dussaut qui va nous parler de l'aménagement du territoire et de l'équipement des communes.

Intervention du Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire

Bernard DUSSAUT :

Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, premier, je voudrais réaffirmer, que malgré nos marges financières de plus en plus étroites, notre volonté d'accompagner et de soutenir un aménagement équilibré du territoire girondin ne faiblit pas. C'est pourquoi, le budget 2007, consacré à l'aide aux communes et aux intercommunalités, s'établit cette année encore à plus de 48 M€.

Les objectifs poursuivis par le Conseil Général sont bien d'organiser, d'équiper et de développer le territoire girondin dans un souci d'égalité, notamment en termes de services et d'équipements publics, de solidarité départementale et territoriale. Il s'agit, également, d'aménager le Département en valorisant les potentiels des territoires et en préservant les ressources naturelles et l'environnement. Mes collègues préciseront dans la présentation des différents rapports l'ensemble des dispositifs d'aide aux communes et aux intercommunalités. Je souhaiterais, pour ma part, insister sur quelques domaines de notre politique.

Dans le domaine de l'eau, nous poursuivons notre politique en matière d'eau potable, pour aider les collectivités à assurer une gestion du service public de l'eau maîtrisée et raisonnée sur l'ensemble du Département. Les actions soutenues par le Conseil Général concernent des interventions pour agir sur la production et la distribution de l'eau potable, tant en quantité qu'en qualité, la pérennité de la ressource en eau et dont sur les économies d'eau. Ces aides sont conditionnées à la réalisation d'études diagnostics, préconisées par le "SAGE Nappes Profondes de Gironde", et pour définir des priorités dans la réalisation ou la réhabilitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable. Dans un souci de recherche d'une égalité des girondins devant le prix de l'eau, nous continuerons à abonder le Fonds d'Harmonisation du Prix de l'Eau (F.H.P.E.), qui vise à diminuer l'impact du coût des investissements sur le prix. Il convient de noter également en 2007 la mise en place au sein de nos services de la CATEP (Cellule d'assistance Technique à l'Eau Potable), appui technique auprès des collectivités pour optimiser le fonctionnement des réseaux et rechercher des économies d'eau. Au total, nous consacrerons 4,2 M€ pour l'eau potable.

Dans le domaine de l'assainissement, la priorité est d'accompagner les 139 communes, qui, conformément à leur schéma d'assainissement, vont engager l'assainissement collectif, ainsi que les 193 communes qui ont un taux de raccordement des abonnés inférieur à 80 % dans les zones d'assainissement collectif. Il y a une évolution importante dans ce domaine. Il faut noter que 285 communes ont démarré à ce jour leur assainissement collectif contre 237 en 2002, et que sur les 515 communes hors CUB 91 ne réaliseront pas d'assainissement collectif. Je vous rappelle qu'à terme il est prévu que 65 % de la population du Département soit raccordable à l'assainissement collectif, contre 50 % aujourd'hui. Il faut aussi souligner nos efforts pour accompagner l'assainissement non collectif dans les zones rurales peu urbanisées, qui concerne 35 % de la population girondine, environ 328.000 habitants. Conscient des difficultés rencontrées pour certains territoires, le Conseil Général a mis en œuvre plusieurs dispositifs pour conseiller et soutenir les actions portées par les S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Les crédits du Département réservés à l'assainissement non collectif ont doublé entre 2003 et 2005. Au total, nous consacrerons à l'aide à l'assainissement 12,3 M€ uniquement pour des travaux.

Dans le domaine de l'aide au développement des réseaux, je voudrais insister sur une intervention nouvelle, pour soutenir les projets innovants utilisant des formes d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, géothermie, vent). Les aides du Conseil Général seront différenciées en fonction des économies d'énergie réalisées, et devront contribuer à rendre le projet viable. Un schéma départemental des énergies renouvelables sera établi dans le cadre de notre Agenda 21.

Dans le domaine de l'aide au développement local, nous poursuivons nos différents dispositifs d'aide aux travaux de voirie, aux études, et nous continuerons à affirmer notre vocation de partenaire privilégié des communes avec le F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes), qui, comme vous le savez, est une dotation créée grâce à la volonté du Président Philippe Madrelle. Cela n'existe que dans trois départements en France.

Voilà, Monsieur le Président et chers collègues, retracés quelques axes forts de notre politique d'aménagement du territoire girondin. Je vous remercie.

AIDE AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX RURAUX

Rapporteur : Bernard DUSSAUT

Mesdames, Messieurs,

La politique que le Conseil Général mène en matière d'aide au développement des réseaux ruraux concerne trois axes essentiels pour le développement durable de notre territoire, qui sont :

- la défense contre l'incendie,
- l'électrification rurales et les énergies renouvelables,
- la dissimulation des lignes téléphoniques.

1. LA DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Les critères de développement durable, tels que définis dans la délibération du 15 décembre 2005, s'appliquent dès lors que le montant des travaux est égal ou supérieur à 2 000 € HT.

1.1. Pistes forestières

En 2007, il est proposé d'inscrire une dotation budgétaire de 160 000 € en AP et 139 964 € en CP pour les pistes au profit des communes et structures intercommunales et des A.S.A. de D.F.C.I.

1.2. Les points d'eau

Cette aide vise, d'une part à mettre en place des moyens de lutte contre les incendies en forêt, d'autre part à substituer, pour la lutte contre les incendies, d'autres ressources à celles du réseau d'eau potable en milieu urbain et péri-urbain. Pour cette opération, je vous demande d'inscrire pour 2007 une dotation de 189 000 € en AP et 120 000 € en CP.

1.3. Les études équipement incendie

L'aide en fonctionnement est destinée à soutenir la Fédération girondine de D.F.C.I dans l'élaboration de programmes de travaux et dans des actions de sensibilisation. L'aide en investissement permet de mener des études préalables à l'échelle d'une commune ou par

secteur afin d'étudier les substitutions possibles au réseau d'eau potable pour la défense incendie en secteur urbain et péri-urbain. Pour cette opération, en 2007 sont inscrits 10 000 € en AP et 23.000 € en CP.

En conséquence, pour l'ensemble du programme "Aide Equipement Incendie", il est proposé de retenir les inscriptions budgétaires suivantes 359 000 € en AP et 286 408.34 € en CP.

2. ELECTRIFICATION RURALE

Depuis l'année 2001, les aides que le Conseil Général consacre à l'électrification rurale, sur ses ressources propres, sont réservées à la zone des communes rurales sous maîtrise d'ouvrage des syndicats intercommunaux d'électrification : Arès, Belin, Bernos, Blayais, Entre-Deux-Mers et Médoc.

Les travaux subventionnés par le Conseil Général complètent le programme d'équipement et de renforcement qu'EDF s'est engagé à mener dans le cadre de sa délégation de service. Ils permettent d'assurer une égalité de services de tous les abonnés, qu'ils soient industriels, agriculteurs ou particuliers.

A partir de 2007, dans le cadre de l'Agenda 21, il est proposé de compléter notre politique sur l'électrification rurale, en soutenant des projets innovants faisant appel à des énergies renouvelables. Nos interventions, dans le cadre de partenariat avec l'ADEME, l'Etat, la Région et l'Europe, se concrétiseront sous la forme d'ingénierie de projet, de soutien à la maîtrise d'ouvrage (Pays, Communautés de Communes, syndicats intercommunaux, communes), d'aide financière aux diagnostics opérationnels, études et travaux relatifs aux équipements valorisant des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, géothermie, vent).

Il est proposé pour l'année 2007 de maintenir notre participation auprès des six syndicats intercommunaux précités, pour financer au taux de 65 % du montant T.T.C. les travaux de renforcement électrique ou dissimulation de lignes sur les secteurs déficitaires, et de participer financièrement aux projets intégrant des énergies renouvelables.

Pour ces opérations, Monsieur le Président vous propose d'inscrire au Budget Primitif 2007 sur le programme "Electrification Rurales et Energies Renouvelables" 500 000€ en AP et 900 000 € en CP.

3. DISSIMULATION DES LIGNES TELEPHONIQUES

L'effacement des lignes téléphoniques s'intègre dans une politique départementale de protection de l'environnement et des paysages et de mise en valeur du patrimoine, et pour satisfaire les besoins des communes rurales définis par le code général des collectivités territoriales il est inscrit au Budget Primitif 2007 sur le programme "Réseaux Téléphoniques" 150 000 € en AE et 180 000 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits nécessaires à la réalisation de ces programmes, soit 1 009 000 € en AP et 1 366 408.34 € en CP, ainsi que les modifications de nos interventions détaillées dans le rapport présenté.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE

Rapporteur : Bernard DUSSAUT

Mesdames, Messieurs,

L'action du Conseil Général s'exerce dans le domaine de l'eau au travers de différentes interventions sur la disponibilité de la ressource en eau, la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, le diagnostic et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Je vous propose, par conséquent, d'examiner les propositions ci-après concernant notre politique de l'eau pour l'année 2007 qui sont des bases essentielles au développement durable des territoires ruraux.

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P.)

Les aides du Département sont régies, en partie, dans le cadre du Fonds d'Harmonisation du Prix de l'Eau (F.H.P.E.), qui permet d'améliorer les conditions de financement des investissements et de réguler l'impact sur le prix de l'eau.

En 2007, les actions du Département porteront en priorité sur la pérennité de la ressource (production et traitement), la sécurité et la qualité de distribution de l'eau potable (stockage, réseaux de distribution et interconnexions entre collectivités), les économies d'eau tant pour les équipements collectifs (stades, espaces verts...) que pour les bâtiments communaux ainsi que sur le suivi de la gestion de ces infrastructures (comptage par sectorisation). Ces mesures, conformes aux objectifs de réduction des prélèvements dans les nappes profondes fixés par le SAGE, représentent désormais le fondement de notre politique d'intervention.

En complément des mesures développées, et comme nous l'avons décidé lors des votes des budgets précédents, la Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable (CATEP) sera créée pour être opérationnelle avant la fin du 1^{er} trimestre 2007. Cette cellule recensera, auprès des collectivités, les données de comptage des réseaux, de façon à quantifier annuellement les évolutions des consommations d'eau et à rechercher les possibilités d'optimisation de leur fonctionnement. Elle assurera également le suivi des périmètres de protection des ressources profondes. La CATEP servira d'appui technique auprès des maîtres d'ouvrage pour les conseiller dans la conception des actions à entreprendre sur leurs équipements au regard des diagnostics réalisés, et dans un souci d'économie d'eau en liaison avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Pour mettre en œuvre cette politique globale d'aide aux travaux d'alimentation en eau potable, Monsieur le Président vous propose d'inscrire au Budget Primitif 2006 sur le programme "Eau Potable" : en dépenses 3 100 000 € en AP et 3 300 000 € en CP et en recettes 665 000 € en CP.

2. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES

Après l'accent mis depuis plusieurs années sur les zones sensibles (axes bleus migratoires, zones sensibles à l'eutrophisation, zones d'affleurement des nappes pour l'eau potable, zones de baignade, zones d'action prioritaire) et sur les communes supérieures à 2 000 habitants, le Département doit maintenant porter son effort sur les 139 communes qui vont démarrer l'assainissement collectif, et sur les 193 communes dont le taux de raccordement des abonnés est inférieur à 80 % dans les zones d'assainissement collectif.

Pour 2007, le Conseil Général interviendra en assainissement collectif en s'appuyant sur la Directive Cadre Européenne des Eaux Résiduaires Urbaines et sur le IX programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour :

- les créations, extensions et reconstructions de stations d'épuration,
- le traitement et la valorisation des boues et des matières de vidanges, conformément aux directives du Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés et Déchets de l'Assainissement,
- la mise en place d'autosurveillance sur les stations d'épuration,
- les réseaux de collecte, en priorisant les collectivités situées en deçà d'un seuil de 80 % d'abonnés raccordables. La réhabilitation de ces réseaux, quant à elle, est financée en annuités, sous réserve d'avoir réalisé une étude patrimoniale diagnostique du système d'assainissement.

Il interviendra également en assainissement non collectif sur la réhabilitation des installations d'assainissement ainsi que sur les ressources humaines et l'équipement en moyens matériels des SPANC.

Pour mettre en œuvre cette politique globale d'aide aux travaux d'assainissement des eaux usées, Monsieur le Président vous propose d'inscrire au Budget Primitif 2007 sur le programme "Assainissement" en dépenses 12 100 000 € en AP et 11 189 120 € en CP et en recettes 200 000 € en CP.

3. LES ETUDES D'A.E.P. ET D'ASSAINISSEMENT

En matière d'eau potable, les études d'équipement intègrent plus particulièrement, depuis 2004, les orientations du SAGE "Nappes Profondes de Gironde". Elles concernent des étapes réglementaires obligatoires (périmètres de protection, autorisations de création ou d'exploitation de forages), des études diagnostiques d'ouvrages d'A.E.P. (audit patrimonial, modélisation des réseaux, diagnostics de fonctionnement, recherche de fuites...), et des études nécessaires pour assurer la pérennité des investissements (pilote de déferrisation, inspection de forage, audit d'exploitation et de fonctionnement).

Pour l'assainissement, les études d'équipement concernent également des étapes réglementaires obligatoires (schémas directeurs d'assainissement, autorisations de rejet des stations d'épuration, valorisation des boues), des études nécessaires à la pérennité des investissements (diagnostics des ouvrages d'assainissement, audit de fonctionnement et d'exploitation des stations d'épuration), ainsi que des études d'assainissement non collectif

(contrôle diagnostic des installations, étude technico-financière de réhabilitation, audit d'exploitation et de fonctionnement).

Pour mettre en œuvre cette politique globale d'aide aux études d'A.E.P. et d'assainissement, Monsieur le Président vous propose d'inscrire au Budget Primitif 2007 sur le programme "Etudes d'AEP et d'Assainissement" 800 000 € en AP et 322 126 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la politique relative à l'assainissement et à l'eau potable qui s'élèveront globalement en dépenses à 16 000 000 € en AP et 14 841 247 € en CP, et en recettes à 865 000 €.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Pierre CHALARD :

Je voulais simplement dire que les collectivités, c'est-à-dire les communes, les communautés de communes ou les syndicats, qui sont compétents au niveau de la distribution de l'eau ou qui assurent aussi la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement collectif des eaux usées, vont avoir de plus en plus de difficulté à gérer leur budget si elles ont le souci de ne pas trop augmenter la facture pour leurs usagers. En effet, les collectivités se trouvent face à des contraintes, à des préconisations et souvent à des obligations d'investir qui sont souvent paradoxales justement pour l'équilibre de leur budget.

Je prends pour exemple l'eau. Il est évident qu'à ce niveau-là on ne peut être qu'être solidaire des recommandations du SAGE Nappes Profondes, qui préconise d'économiser 30 millions de m³ d'eau, puisque on sait que les nappes éocènes et oligocènes sont des nappes fragiles à ce jour. Ces diminutions de prélèvement pourraient se faire à deux niveaux. D'abord demander aux usagers de moins consommer et de ne pas gaspiller, et ensuite d'augmenter le rendement du réseau d'eau potable en chassant les fuites, après avoir fait un diagnostic et une sectorisation.

Mais quelles seront les conséquences financières pour les collectivités qui possèdent un réseau d'eau potable qui a entre 50 et 60 ans, qui est donc un réseau pratiquement obsolète, dont aucun amortissement n'a été pratiqué depuis des années, sauf depuis les dernières années, depuis cinq ou six ans et qui devront investir lourdement et qui se verront privées de recettes si les usagers font des économies sur leur consommation ? Privées de recettes au niveau de leur budget d'eau mais aussi de leur budget assainissement, puisqu'il y aura moins d'eau à traiter. Moins de recettes et pourtant des obligations de réaliser d'importants investissements en eau et en assainissement. Je crains, Monsieur le président, que ces collectivités se trouvent rapidement confrontées à ce dilemme qui n'aura qu'une seule

solution, celle d'augmenter sensiblement, pour ne pas dire fortement, le prix de l'eau et de l'assainissement, augmentation que devront supporter les usagers.

Notre vice-président a cité cette cellule que nous attendons, et je pense que les présidents s'appuieront à ce niveau-là. J'ai aussi pu voir que pour la première fois il était préconisé des subventions qui pourront aller dans certains cas jusqu'à 25 % des renouvellements. Malgré les efforts qui sont faits par le Conseil Général, par rapport à tout le travail qu'il y a à faire, je crois que cela ne sera pas suffisant et que nous allons vers une augmentation de nos factures d'eau, comme je l'ai dit, qui sera supportée par l'utilisateur. Je vais voter ce dossier, mais j'ai cette crainte que je vois arriver pour les années à venir.

Alain RENARD :

Ce rapport me semble tout à fait intéressant et cohérent, et nous amène, suite à l'intervention de notre collègue, à réfléchir au type de relations que nous devons avoir avec nos fermiers, avec le service gestionnaire. L'effort très important conduit par les collectivités, les syndicats intercommunaux, les communes et le Département, doit nous permettre aussi à nous concédant, je suis président d'un syndicat d'eau, de faire évoluer aussi les rapports avec ceux qui ont vocation à gérer, et peut-être qu'un certain nombre de marges de manœuvre peuvent exister à ce niveau-là.

Des exemples voisins et d'autres exemples à dimension plus locale, nous démontrent que les marges de manœuvre peuvent être mobilisées différemment qu'aujourd'hui.

Yves LECAUDEY :

Sans vouloir en rajouter, mais nous sommes quand même là au cœur du problème. S'agissant de réseau d'eau, le fermier, lorsqu'il y a fermier, est tenu d'assurer le renouvellement des réseaux, je reprends le terme de notre collègue Jean-Pierre Chalard, "de faire la chasse aux fuites", tout simplement parce qu'il doit améliorer et garantir un taux de rendement du réseau. Par conséquent la responsabilité, c'est le contrôle du rapport d'activité du fermier. Par contre, il existe d'autres types de gestion que l'affermage, certaines collectivités ont préféré la régie intéressée, et justement le paradoxe de la régie intéressée c'est que ces collectivités encaissent éventuellement les profits ou supportent les pertes sur la gestion normale, mais ne font pas d'amortissement de réseau. Il me semblerait particulièrement déplacé que le Conseil Général soit amené à subventionner pour combler des carences de gestion ou de conception de gestion.

Pierre AUGÉY :

D'abord pour se féliciter que nous ayons entendu l'appel des collectivités locales, surtout les petites collectivités, qui ont fait le choix de gérer leur problème d'eau, certaines en régie, mais d'autres avec les mêmes difficultés en le confiant à des fermiers, avec la création de la CATEP. C'est très important, je crois que cela va beaucoup aider nos collectivités.

Je pense que le parlementaire que vous êtes par ailleurs Monsieur le Président, pourra confirmer, quand la nouvelle loi sur l'eau sera promulguée, qu'effectivement si jusqu'à présent les collectivités en régie n'avaient pas eu le souci, leur réseau existant pour la plupart en France depuis plus de cinquante ans, de prévoir un amortissement permettant le

renouvellement du réseau, je crois que les nouvelles règles vont imposer à tout le monde de prévoir cet amortissement. En conséquence, notre subvention au renouvellement du réseau ne pourra venir qu'en appui des recettes qu'elles auront eu obligation de se créer.

Le plus important Monsieur le Président, c'est ce que j'ai lu ce matin sur Internet, vous devez être au courant. Il s'agit de l'initiative d'élus tels maires, conseillers généraux, mais aussi parlementaires, de créer un comité national d'aide à la gestion publique de l'eau potable, qui viendra en plus de la CATEP au niveau départemental. C'est tout nouveau. Ce comité national qui s'est mis en place, ce n'est pas la nationalisation de l'eau potable comme je le souhaiterais pour mon groupe, mais ce sera déjà au niveau national une aide aux élus pour pouvoir gérer et aider au retour en régie directe la gestion de l'eau.

Donc, notre mesure départementale avec la création de la CATEP, cette commission nationale qui se met en place, la loi sur la l'eau qui va nous obliger à prévoir les amortissements sur nos réseaux pour le renouvellement, justifient tout à fait l'aide courageuse que nous allons amener au niveau du Département pour aider les communes à maintenir et à renouveler les réseaux en bon état.

Bernard DUSSAUT :

Merci Jean Pierre Chalard. Vous dites qu'il y a des prélèvements à deux niveaux par rapport au syndicat, mais il y a un niveau qui baisse, c'est celui des nappes, et par conséquent, c'est bien là toute notre préoccupation.

Concernant le FNDAE, je rappelle qu'il a été supprimé. L'Etat s'est désengagé avec les collectivités et a donné l'équivalent à Adour Garonne.

La loi sur l'eau, dont on vient de parler, aujourd'hui elle doit être, hier, ou demain, elle est en Commission Mixte Paritaire, c'est-à-dire que les navettes sont terminées entre le Sénat et l'Assemblée Nationale. Madame Nelly Olin avait promis qu'avant le 1er janvier cette loi serait appliquée, on attendra les décrets d'application, mais cela devrait être terminé pour le 31 décembre. Ce texte prévoit notamment, la prise en compte des amortissements, mais également la possibilité pour les départements de créer une taxe limitée et plafonnée. C'est à nous de savoir si on la créera, c'est une possibilité, ce n'est pas une obligation, dont le produit pourrait servir au renouvellement des canalisations. Puisque tout le monde sait que nos réseaux ont entre trente et quarante ans et que peut-être nous n'avons pas été assez attentifs, nous-mêmes, avec nos fermiers, comme le rappelait Yves Lecaudey, nous aurions dû prévoir les amortissements. Je crois que dans toute bonne gestion, ce n'est pas à vous que je vais le rappeler, les amortissements devraient être pris en compte. Cela n'a pas toujours été fait, parce que la demande est importante et il fallait des réseaux, etc. Donc il y a cette possibilité, on en rediscutera, de créer cette taxe. C'est encore l'usager qui va financer, sauf qu'il pourrait y avoir une répartition par rapport au produit de cette taxe, qui servirait exclusivement au renouvellement des réseaux. Cela avait été prévu au départ par le Sénat, cela avait été supprimé par la commission des finances de l'assemblée, cela a été remis. Je ne connais pas le résultat de la commission mixte paritaire, à priori on souhaitait que cela reste dans ce texte parce que le problème que l'on rencontre ici, évidemment on le rencontre un peu partout.

Donc nous sommes passés de 8 à 12 M€, ce n'est pas neutre. Nous avons de plus en plus de demandes. Nous ne ferons pas trois kilomètres pour raccorder une ou deux maisons,

d'où l'intérêt de bien regarder le schéma communal d'assainissement, parce que ce n'est pas forcément l'assainissement collectif qui, à un moment donné, va répondre au mieux au problème. Les autres remarques faites n'apportent pas de réponse particulière.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AIDE AU DEVELOPPEMENT ET AUX EQUIPEMENTS LOCAUX

Rapporteur : Bernard DUSSAUT

Mesdames, Messieurs,

Ce Budget Primitif 2007 vient conforter nos interventions en faveur de l'aide au développement local, grâce à quatre programmes : le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.), le Fonds Départemental d'Aide à la Voirie (F.D.A.V.C.), les aides aux travaux de voirie et l'Aide au Développement Local.

Les demandes présentées par les collectivités locales devront obligatoirement intégrer trois cibles de développement durable et devront être déposées auprès du Conseil Général avant le 31 mai.

1. LE FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Le FDAEC, créé par le Conseil Général en 1978, permet d'aider les communes à entretenir leur patrimoine. Il est réparti en enveloppes cantonales et est abondé à hauteur de 9 632 717 € en AP et CP au BP 2007.

2. LES AIDES AUX TRAVAUX DE VOIRIE

Ce programme regroupe quatre opérations départementales revêtant un caractère prioritaire de sécurité routière, dans le cadre des conventions d'aménagement de bourg (CAB) réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, et pour lequel a été inscrit au budget départemental 2007 un crédit global de 992.250 € en AP et 1.000.000 € en CP. Ceci concerne les opérations suivantes :

- l'aide pour les travaux de construction de bordures caniveaux le long des RD dans la traversée des agglomérations,
- les opérations de sécurité sur routes départementales dans la traversée d'agglomération hors CUB,
- le soutien au report modal pour les déplacements de personnes,
- le produit des amendes de police et redevance communale des mines.

3. LE FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Le FDAVC, créé en 1990, permet de subventionner les gros travaux réalisés par les communes hors CUB et les communautés de communes, sur des voies communales ou intercommunales classées et revêtues.

Pour la mise en œuvre de ce programme un crédit de 1 320 000 € en AP et 1 500 000 € en CP a été inscrit au budget départemental 2007.

4. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Ce programme comporte deux opérations : le commerce rural – qui permet de maintenir un service commercial dans un local communal ou intercommunal, en cas de défaillance de l'initiative privée – et le Fonds d'Aide aux Etudes non contractuel – destiné aux communes de moins de 10 000 habitants et leurs groupements. Ces opérations bénéficient d'une inscription de 80.000 € en AP et 95.821 € en CP au BP 2007.

En conséquence, Monsieur le Président vous demande d'adopter :

- les propositions budgétaires pour 2007 en faveur des aides au développement et aux équipements locaux qui s'élèvent pour les programmes concernés à 12.024.967 € en AP et 12.228.538,45 € en CP ;
- d'approuver les modifications apportées aux règlements de nos politiques d'intervention relatives aux FDAVC, traversées d'agglomération, report modal, amendes de police et redevances des mines, annexés au présent rapport.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Guy MARTY :

Il y a une dizaine d'années, j'avais milité dans cette enceinte pour que les aides du Conseil Général soient modulées en fonction du potentiel fiscal et de l'effort fiscal de la commune. C'est aujourd'hui une réalité, même si cela n'a pas été facile à faire admettre. Il me semble qu'il faut aujourd'hui aller plus loin dans le sens d'une plus grande équité entre les territoires. Pour des raisons, souvent liées à l'histoire, certaines communes, certaines communautés de communes, bénéficient de richesses très importantes qui contrastent avec celles qui n'ont rien.

Dans un souci d'équilibre, d'harmonie entre les territoires girondins, le différentiel des taux de subvention devrait être augmenté, pour permettre aux collectivités pauvres de réaliser des investissements nécessaires à leur population, sinon ce seront toujours les mêmes, les plus riches, ceux qui ont le plus de marge d'autofinancement, qui présenteront toujours plus de dossiers, accentuant le déséquilibre d'équipements structurants des territoires.

Dans le même esprit, les pôles d'excellence ruraux, signés récemment entre les collectivités et l'Etat, vont permettre à certaines zones de s'équiper avec des taux de subvention particulièrement avantageux, et il n'est pas nécessaire que le Conseil Général accompagne ces projets plus qu'il ne le fait actuellement, c'est-à-dire qu'il doit rester uniquement dans les subventions de droit commun.

Bernard DUSSAUT :

Je commence par la fin, pour les pôles d'excellence rurale, j'ai eu l'occasion de le dire, puisque le Préfet est venu signer lundi dernier à Saint-Brice un pôle d'excellence rurale avec l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers, par rapport au Haut Entre Deux Mers et au cœur de l'entre deux mers, Guy Trupin, qui participe bien évidemment à cette opération, Cadillac aussi, j'ai dit que le Conseil Général ne pouvait intervenir que dans le cadre de ses lignes normales, il n'y aura pas d'aide particulière en fonction des actions, certaines sont éligibles d'autres ne le sont pas, mais notre aide ne pourra qu'être liée à nos procédures habituelles.

Alors par rapport aux aides différenciées – je préfère parler d'aides harmonisées, différenciées est un mot que l'on n'aime pas trop - nous tenons compte pour certaines aides du potentiel fiscal, de l'effort fiscal, il faut peut-être aller plus loin. C'est le souhait du Président, pour qu'il n'y ait pas de Gironde à deux vitesses, de girondins à deux vitesses, dans notre politique voulue par le Président Madrelle, d'essayer d'harmoniser et de jouer ce rôle de péréquation.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

***Intervention du Vice-Président chargé de l'Economie,
de l'Emploi, de l'Agriculture et du Tourisme***

Jean TOUZEAU :

Monsieur le Président, mes chers collègues. Juste en présentation de ce secteur Economie, Emploi, Agriculture et Tourisme, je voudrais souligner l'importance de notre intervention dans ce domaine de l'économie, avec cet objectif de solidarité, de maintien et de création d'emplois dans un contexte malheureusement préoccupant. Il faut préciser que le taux de chômage en Gironde est 9,3%. Il reste supérieur à la moyenne nationale. Et surtout c'est l'emploi industriel qui continue à se dégrader. Notre Département a subi d'importantes fermetures d'entreprises avec des réductions d'effectifs, des plans sociaux. Vous connaissez les problèmes de la Sogerma, de la Fonderie du Bélier et de Ford. Il y a en France, selon les chiffres de septembre, près de deux millions soixante mille chômeurs. La croissance est fragile à 1,9 % en 2006, et elle n'a guère d'effet sur les investissements des entreprises, pas plus qu'en matière d'emploi.

La précarité continue d'augmenter. Le nombre de bénéficiaires du RMI s'élève en Gironde à 31.335, contre 31.140 en décembre 2005. La légère baisse des bénéficiaires (- 0,3 %), enregistrée sur quelques mois de l'année écoulée, témoigne moins d'un recul de la précarité que d'un passage dans le dispositif des contrats aidés financés par le Département. Cette dégradation de la structure économique et sociale nécessite de notre part une intervention de terrain de plus en plus forte, un travail de proximité toujours plus important du Conseil Général.

Nous nous mobilisons dans ce secteur de l'économie. Nous savons que les conséquences sont lourdes et que les préoccupations sont quotidiennes pour les girondines et les girondins. Notre volonté est surtout d'avoir une action départementale créatrice d'emplois, garante d'un développement équilibré des territoires, avec une vraie dynamique en matière d'inclusion sociale, et c'est pour cela que nous articulons notre politique de développement économique avec les axes soutenus par la Région dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, notamment dans le domaine des filières et des pôles de compétitivité.

Nous nous situons surtout autour de trois objectifs. La solidarité économique en faveur des PME/TPE. Nous avons toujours soutenu en Gironde toutes les entreprises à dimension humaine, à travers des dispositifs comme Créagir. Nous soutenons les territoires défavorisés, les filières traditionnelles, nous le verrons tout à l'heure avec les préoccupations autour de l'agriculture, et nous soutenons des publics en recherche d'emploi par des coopérations avec les entreprises.

Notre deuxième objectif, Jean-Luc Gleyze aura l'occasion de le développer, c'est le soutien aux acteurs de l'économie forestière, en définissant un cadre partenarial permettant une meilleure insertion sociale. Et puis nous participons à la dynamique des réseaux économiques, en complémentarité de l'action menée par les acteurs territoriaux.

Je voudrais souligner, à titre d'exemple, le rôle de ce dispositif Créagir qui permet de créer, de maintenir, une activité commerciale ou artisanale dans les secteurs les plus fragilisés. En 2006, 168 entreprises ont bénéficié de ce dispositif et le nombre de bénéficiaires a doublé

depuis 2004. C'est donc en 2007, autour de Créagir, que nous nous proposons également de soutenir nos politiques, notamment sur les micros projets. Depuis la création de Créagir, il y a plus de dix ans, à l'initiative du Président Philippe Madrelle, 933 entreprises ont été aidées, et plus de 2340 emplois créés ou maintenus. En matière de maillage du territoire, deuxième préoccupation, nous allons mettre à profit l'année 2007 pour analyser les Schémas de Développement Economique des Pays, suite à notre appel à projet lancé début 2006, pour mettre en place les interventions du Conseil Général beaucoup plus ciblées, dans le cadre des propositions des pays sur les zones d'intérêt départemental et les zones de proximité. A l'issu de cet appel à projet, trois pays ont transmis au Conseil Général leur proposition de schéma et trois sont en cours d'élaboration. 17 projets de zones de proximité sont déclarés et vont être analysés tout au long de l'année 2007.

Dans le domaine de la politique d'aide en faveur du secteur agricole, que notre collègue Alain Leveau va développer dans quelques instants, nous allons poursuivre nos interventions pour favoriser un développement économique et social des activités agricoles et une prévention des risques. Nous souhaitons inscrire notre action économique en faveur de l'agriculture, dans un objectif de croissance et d'emplois. Il s'agit bien de valoriser les territoires ruraux sur le plan économique et également environnemental et social, pour en faire des pôles d'activités attractifs, en favorisant, comme nous l'avons développé toutes ces dernières années, une agriculture de qualité respectueuse des ressources naturelles.

Nous continuerons bien évidemment notre dispositif d'aide aux exploitations viticoles fragilisées par la crise, ainsi que notre politique en faveur de la filière forestière qui représente 3.500 entreprises de 8.000 emplois, c'est dire si ce secteur est important pour l'économie girondine.

Une action forte vous sera proposée dans le cadre de cette session dans le domaine de l'action foncière, où nous mettrons l'accent sur la volonté du Conseil Général de contribuer à maîtriser l'aménagement de son territoire par la mise en place d'une politique foncière, à la fois pour favoriser l'habitat et le logement, pour développer le tissu économique performant, et puis pour accompagner l'équipement durable, souhaité par les communes ou l'inter-communalité, préserver les espaces naturels et le cadre de vie des girondins.

Nous avons débattu à plusieurs reprises de l'analyse des conséquences de l'étalement urbain, de la hausse du prix du foncier, de l'inadéquation de la production de logements pour les plus démunis, les préoccupations liées aux phénomènes de déprise agricole (en particulier liées à ce que j'ai évoqué précédemment sur la filière viticole). Ce sont autant de raisons pour que le Conseil Général définisse ainsi une stratégie foncière sur la Gironde. Le Département est le territoire pertinent pour définir une politique foncière structurante, en concertation avec les collectivités rurales et urbaines, véritable clef de voûte de l'aménagement du territoire. L'aménagement foncier préalable à tous les projets de développement s'attache à créer des conditions favorables de leur mise en œuvre. Il dépasse ainsi la finalité agricole pour s'adapter à l'évolution des besoins multiples des collectivités locales dans le domaine du logement, de l'action sociale, des activités économiques, de la réalisation des grandes infrastructures, de la préservation et de la mise en place de nos espaces naturels et des paysages.

Cette politique d'action foncière va s'appuyer sur la mise en place d'un observatoire foncier et d'un établissement public foncier local ainsi que sur des aides à la maîtrise foncière des collectivités, qui seront détaillées dans la présentation du rapport spécifique sur notre

action foncière. Notre volonté est bien de fédérer dans cet établissement public, autour du Département, les autres établissements publics pour mettre en œuvre la stratégie foncière adaptée à la Gironde, rassembler les moyens nécessaires pour réaliser des acquisitions et des opérations d'aménagement.

Dans un autre domaine, celui de l'aide aux activités maritimes et aquatiques, que René Serrano évoquera dans quelques minutes, nous poursuivrons nos interventions en faveur des trois filières. La filière pêche, qui a cruellement été frappée au cours de ces derniers jours, l'ostréiculture et l'aquaculture, avec une attention particulière portée en 2007 sur la situation de l'ostréiculture. Dans ce cadre-là, nous allons nous associer au Plan de communication exceptionnel décidé par la Section Régional Conchylicole, avec une aide complémentaire de 15 000 € aux 50 000 € déjà prévus pour la communication en faveur de l'Huître du Bassin d'Arcachon.

Dans le domaine de la politique touristique, qui sera évoquée par Philippe Dorthe, la politique du Conseil Général vise à améliorer l'attractivité de la Gironde, avec un tourisme de qualité fortement identitaire. L'enjeu est de faire en sorte qu'avec l'ensemble des acteurs, la Gironde soit de plus en plus une destination touristique pour contribuer au développement économique et à la création d'emplois. N'oublions pas que le tourisme, c'est 1 milliard 200 millions d'euros de chiffre d'affaires et 29.600 emplois salariés. Ce sont les données 2004. C'est pour cela que nous mettons en chantier en 2007 la refonte du schéma départemental du tourisme, dans un esprit de concertation avec les acteurs de ce secteur. Ce schéma nous permettra de réorienter nos politiques pour nous inscrire dans une démarche de tourisme durable, avec comme ambition de créer une "Destination Touristique Gironde", en s'appuyant sur la mise en valeur de nos atouts naturels et patrimoniaux qui sont nombreux et en recherchant un aménagement équilibré du territoire. Le rôle du Comité Départemental du Tourisme, présidé par Philippe Dorthe, est essentiel sur cette fréquentation touristique pour l'ensemble de notre territoire.

Nous avons fait le choix de s'impliquer dans le développement du tourisme de la filière viti-vinicole, en soutenant des projets permettant aux viticulteurs d'accueillir les touristes sur leurs propriétés. C'est une démarche très volontariste vers le développement de ce tourisme rural et environnemental ambitieux, nous permettant très concrètement d'équilibrer les atouts du développement touristique sur l'ensemble du territoire du Département.

Nous allons maintenir en 2007 nos dispositifs d'aide aux hébergements et équipements touristiques. Nous allons poursuivre également notre politique de développement de l'itinérance qui valorise les politiques que je viens d'évoquer. 4.200 km de chemins de randonnées ont été réalisés par le Conseil Général. D'autres travaux seront engagés en 2007, dans le cadre de la poursuite de notre Plan Départemental de Randonnée, avec les premières réalisations qui seront mises en œuvre sur le territoire de la CUB. L'an passé nous avons élargi aux territoires communautaires, et des sites comme Eysines et d'autres dans le territoire communautaire vont s'inscrire maintenant dans le Plan Départemental de Randonnée.

Il faut aussi souligner 600 kilomètres de pistes cyclables réalisées en site propre, et le lancement, dans les jours qui viennent, du chantier de la voie verte, chère au cœur du Premier Vice-Président Bernard Dussaut, le long du canal latéral à la Garonne, dont l'ouverture est prévue pour le premier semestre 2008.

Voilà en quelques mots précisées les grandes lignes de nos propositions d'intervention en 2007. Elles sont particulièrement fortes et qu'elles témoignent de l'importance de l'engagement de notre Département dans les différents domaines. Chacun des présidents de commission va pouvoir ainsi rapporter ces dossiers qui s'inscriront dans ce schéma général.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

L'action économique que mène notre collectivité s'inscrit dans un objectif de solidarité en faveur des petites entreprises des territoires et des filières traditionnelles. Du fait de la situation de l'emploi, qui reste préoccupante notamment dans le secteur industriel, il faut aujourd'hui plus que jamais renforcer les axes majeurs de notre politique :

- en recherchant une plus grande complémentarité avec la compétence sociale dévolue à notre Département,
- en soutenant les actions qui contribuent à une mise en réseau des acteurs économiques,
- en recherchant une meilleure articulation avec les autres collectivités.

- SOLIDARITE ECONOMIQUE EN FAVEUR DES TERRITOIRES

Au titre des actions structurantes, il vous est proposé de participer au financement des projets d'infrastructures économiques des territoires – avec une action forte en faveur des zones d'activités, et de contribuer au développement du pôle de compétitivité de la route des lasers.

L'année 2007 sera mise à profit pour exploiter les schémas de développement économique des Pays, et programmer les interventions du Conseil Général en faveur des zones d'intérêt départemental et des zones de proximité. Une enveloppe de 700 000 € en autorisation de programme est prévue à ce titre.

Plus de 14 000 m² de bâtiments industriels ont pu être livrés ou sont en cours de livraison par la SEML "Route des Lasers", depuis sa création. Elle respecte ainsi scrupuleusement les impératifs de délais fixés par le CEA. Trois entreprises sont d'ores et déjà installées sur le site.

En 2007, le Conseil Général poursuivra son soutien à la SEML "Route des Lasers", pour lui permettre de compléter l'aménagement de la zone laseris I et de construire cinq nouveaux bâtiments industriels répondant aux critères HQE. 2 150 000 € en AP et 6 569 453.20 € de CP sont prévus pour cette opération.

- SOLIDARITE ECONOMIQUE EN FAVEUR DES TPE ET DES PME

Ce programme permet de favoriser la création ou le maintien d'emplois existants en assurant un développement harmonieux des territoires. Le Conseil Général :

- soutient la création ou la reprise d'entreprises du secteur rural et des zones urbaines sensibles,
- accompagne le développement des PME et des TPE pour les rendre plus compétitives par des aides à l'investissement matériel,
- favorise l'ancrage territorial des PME par des aides à l'immobilier d'entreprises,
- et enfin accorde des avances remboursables aux entreprises qui se restructurent.

Concernant le dispositif CREAGIR 33, en application du plan Agenda 21, un prix sera attribué pour valoriser les entreprises mettent en œuvre les critères de développement durable.

Par ailleurs, il sera désormais demandé aux chefs d'entreprises sollicitant une aide à l'immobilier de recevoir les conseillers emploi insertion (CEI) répartis sur les territoires girondins, afin d'envisager l'embauche d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion.

- MOBILISATION DES PARTENARIATS

Tout en continuant à soutenir l'implantation de grands projets structurants créateurs de richesses et d'emplois, le Conseil Général recherchera des partenariats avec les entreprises et les organisations professionnelles pour une meilleure prise en compte des responsabilités sociétales des entreprises.

- DYNAMIQUE DE RESEAUX ECONOMIQUES EN COMPLEMENTARITE DE L'ACTION MENEES PAR LES ACTEURS TERRITORIAUX

L'objectif est d'assurer un partenariat public privé le plus large possible, pour démultiplier l'action départementale suivant quatre priorités :

- le développement endogène des territoires : cofinancement des ORAC, subventions aux clubs d'entreprises, participations aux salons professionnels, au fonctionnement des centres de ressources,
- le développement exogène par la recherche d'investisseurs : participation aux actions du BRA et de 2ADI,
- des actions en faveur de l'inclusion sociale et de l'innovation : encouragement au micro crédit d'une part et soutien aux pôles de la technopole d'autre part,
- une étude en maîtrise d'ouvrage départementale, pour permettre d'aborder les principes du management global et responsable des entreprises dans le cadre de l'agenda 21.

Pour ce programme, il nous est proposé d'inscrire au BP 1 159 200€ en AP/AE et 902 025€ en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter l'inscription des crédits nécessaires pour mettre en œuvre notre politique de développement économique, qui

s'élèvent globalement à 6594 200 € en AP et 10 931 540.23 € en CP en dépenses, et 388 069 € en recettes, ainsi que évolutions réglementaires des dispositifs évoqués dans le rapport.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Luc GLEYZE :

Je voudrais remercier Jean Touzeau pour la confiance qu'il m'accorde dans ce domaine d'intervention, ainsi que le travail qui a été effectué par le service sous la direction de Catherine Couteaux et de Marie-Christine Plessiet.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Jean-Luc-Gleyze, et je m'associe d'ailleurs à ses remerciements.

Nicolas FLORIAN :

Nous nous retrouvons sur la politique présentée en matière de développement économique. Nous sommes totalement en adéquation sur un certain nombre de pistes. Suite aux différents débats que l'on a pu avoir dans cette enceinte ou ailleurs, nous avons une vraie prise de conscience dans ce Département de l'importance que peut revêtir le développement économique et surtout la politique en faveur de l'emploi.

Vous l'avez rappelé dans vos propos introductifs, et tout à l'heure le vice-président dans les propos introductifs sur cette politique, il y a des menaces qui pèsent sur notre Département, on pense à Ford notamment. Nous sommes tous inquiets quand on sait d'une part le poids sur l'emploi que cela représente, et puis aussi le poids en terme de recettes fiscales. Nous sommes nombreux dans cette assemblée à avoir plusieurs casquettes d'élus. Et tant en terme d'écêtement de taxe professionnelle départementale, c'est entre 5 à 8 M€, que sur les ressources de la CUB, la TP de Ford représente 13 % des recettes de la CUB.

Donc on s'aperçoit, au travers des politiques qui nous sont présentées, que les outils sont mis en place sur ce Département. Il y a un effort substantiel qui est fait en terme d'inscription budgétaire, plus 23,61 %. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui est présenté.

Là où l'on souhaiterait aller peut-être un peu plus loin, même si vous n'êtes pas seul en cause, c'est que l'on s'aperçoit, notamment pour la création d'entreprise, qu'aujourd'hui un futur chef d'entreprise est face à plusieurs guichets, face à plusieurs politiques, et c'est

souvent assez compliqué pour lui de se diriger entre le Conseil Général, la Région, la CUB, les intercommunalités, l'Etat, bref un certain nombre de méandres qui ne sont pas évidents.

On remarque qu'il y a un passage sur les pépinières d'entreprises. Nous pensons qu'il y a un véritable outil peut-être à développer davantage sur ces pépinières d'entreprises, parce que la pépinière d'entreprises c'est l'accueil d'une entreprise sur des locaux faciles financièrement pour eux, mais c'est aussi, dans de nombreux cas, une mutualisation d'un soutien administratif où on accompagne le chef d'entreprise dans toutes ses démarches. Donc nous lancerions l'idée, tout au moins essayer d'étudier l'idée de créer une structure qui soit en parallèle - ce n'est pas un nouvel empilement, ce n'est pas une usine à gaz -, mais essayer de trouver une structure dédiée, comme nous l'avons pour la maison du handicap, comme pour la structure pour le sport et la vie associative, avoir vraiment un établissement qui soit dédié à la création d'entreprises, où chaque girondin qui souhaiterait créer une entreprise saurait à l'avance qu'il pourrait se rendre sur un lieu où il aurait toutes les informations nécessaires et où on l'accompagnerait dans toutes ses démarches. C'est un peu ce que fait une pépinière à l'échelle très locale. Essayons d'envisager, cela doit pouvoir s'étudier, un établissement, une structure dédiée à l'échelle du Département pour la création d'entreprises. Cela serait la maison de la création d'entreprises ou la maison du créateur. Cela va mobiliser des moyens financiers, mais pourquoi pas au moins essayer d'étudier cette première piste. Un soutien actif sur les pépinières. A-t-on déjà envisagé dans ce Département de se doter d'une pépinière ou d'un hôtel d'entreprises à l'échelle du Département ? Est-ce que cela a déjà été étudié ? Et si cela n'a pas été fait, pourquoi ne pas l'envisager ?

On remarque aussi que le Département est leader, est pilier, dans le laser mégajoule. Nous nous en félicitons, et je crois que tout le monde est unanime sur ces bancs pour dire que c'est la chance du Département et aussi de la Région. Il faut à tout prix être présents, ce qui est le cas, et pourquoi pas être encore plus pesant dans les destinées de ce bassin.

Bien sûr on votera pour cette délibération.

Jean TOUZEAU :

Une intervention en réponse à ce qui vient d'être dit en ce qui concerne une des préoccupations qui n'est pas propre d'ailleurs au Département de la Gironde, qui est plus générale aujourd'hui. J'ai eu l'occasion de participer à plusieurs rencontres organisées par les chambres consulaires, parce qu'une partie du rôle qui pourrait être imparti à telle ou telle structure, est en fait un rôle qui normalement est joué par les chambres consulaires. J'ai eu l'occasion de participer avec la Chambre de Commerce à plusieurs débats sur cette création d'entreprises, sur surtout les soucis de transmissions et de reprises d'activités qui sont réels. Quand on observe à cinq ans le nombre de petites entreprises ou d'artisans qui vont partir à la retraite et aujourd'hui la difficulté d'avoir suffisamment de candidatures en reprise, c'est une des préoccupations qui est presque beaucoup plus importante que la simplification administrative ou que des préoccupations autour de l'accueil commun. Au cours de ces débats c'était la priorité. Comment porter cet esprit d'initiative ? Un travail est bien entrepris par la Région en direction des établissements des lycées, et également par le Département en direction des jeunes -

Ce que je peux observer, mais Jean-Luc Gleyze aura la possibilité d'apporter des compléments, c'est que sur ce domaine de l'entreprise de l'économie, petit à petit les

territoires ont structuré l'accueil. Il y a des clubs d'entreprises qui sont de plus en plus nombreux, des pépinières qui sont en place. Il y a le rôle fort joué par la Chambre de Commerce, par la Chambre des Métiers, par les chambres consulaires, et il y a un partenariat extrêmement important avec le Conseil Général. L'image du Département est une image extrêmement forte. Et avec les partenariats que nous avons mis en place, au niveau de l'agriculture également, parce que dans le domaine agricole on est au cœur d'une l'activité économique qui joue un rôle dépassant l'économie en terme d'aménagement du territoire, en terme environnemental, je crois que nous nous efforçons non seulement de porter un certain nombre d'initiatives, mais surtout de bien travailler avec ceux qui ont un rôle spécifique à jouer, comme celui qui a été évoqué sur un meilleur accueil, une simplification des procédures, auxquels nous sommes tous attachés.

Jean-Jacques PARIS :

Pour donner un peu plus de sens à tous ces dispositifs qui maintenant au fur et à mesure des années ont montré leurs valeurs, nous pourrions avoir une évaluation de ces engagements du Département. Nous avons donc traité des dossiers d'un certain nombre d'entreprises et on pourrait avoir un document qui nous montrerait combien d'emplois cela a permis de créer ou de sauver. Dans un Département, vous le disiez tout à l'heure, Monsieur le rapporteur, où la situation du chômage est très aiguë, nous pourrions montrer quand même que les dispositifs publics jouent un rôle concret et entraînent des créations d'emplois très précises.

Cela nous manque et peut-être que cela ne donne pas à nos dispositifs toute leur pertinence. Cette transparence serait un moyen d'évaluer collectivement le bien-fondé des dispositifs en direction des entreprises petites, moyennes et artisanales.

Jean-Luc GLEYZE :

Pour répondre à Jean-Jacques Paris, nous avons l'occasion en bureau de Vice-Président, mais c'est peut-être un échelon trop restreint, de faire régulièrement le point sur nos dispositifs, sur les procédures qui existent et sur leurs résultats. Très récemment, il a été organisé avec le service action économique, la présentation d'une analyse réalisée par un étudiant de l'ensemble de nos dispositifs économiques, non seulement de leur retour quantitatif mais aussi une analyse qualitative. Quelle était la pertinence de ces dispositifs par rapport à la typologie d'entreprises concernées, par rapport au retour en matière de taxe professionnelle, par rapport à la création d'emplois ? Des paramètres ont été pris en compte au travers de cette étude, qui ont permis précisément d'éclairer le rapport présenté aujourd'hui, en insistant particulièrement sur cette logique de solidarité économique, qui nous paraissait être la plus conforme au rôle du Conseil Général. Donc c'est une chose que nous avons faite. Peut-être faudrait-il que nous la diffusions à l'ensemble de nos collègues, de manière à ce que vous en ayez tous l'information. Nous allons voir au niveau de la direction, de manière à ce que chacun puisse disposer de ces éléments.

Nous avons aussi un travail de communication à réaliser, auquel, avec Jean Touzeau, nous sommes très sensibles, de manière à faire connaître nos dispositifs et leur résultat.

Pour revenir sur ce que disait Nicolas Florian, la préoccupation qu'il évoque est tout à fait légitime. Il est clair, et c'est une demande de beaucoup d'entreprises, que le parcours pour

une création d'entreprise ressemble souvent à un parcours du combattant, et certains seraient très demandeurs d'une forme de guichet unique sur le sujet. Nous nous sommes posés la question, et, comme le dit Jean Touzeau, un certain nombre de territoires aujourd'hui s'organisent et sont en capacité, en général à l'échelle du pays, de proposer des chargés de missions qui ont des compétences, une technicité, pour apporter l'ensemble de ces éléments, en partenariat avec les chambres consulaires et les clubs des chefs d'entreprises. C'est sans doute un travail qu'il faut développer. Cela fait partie du rapport dans le cadre de la dynamique des réseaux économiques, nous souhaitons travailler de plus en plus en lien avec les clubs de chefs d'entreprises, les chargés de missions des pays, avec les consulaires, ce que nous faisons déjà, de manière à clarifier les procédures, les démarches à entreprendre pour les porteurs de projets, les créateurs d'entreprises. C'est une préoccupation que nous avons. Je ne suis pas certain que le niveau départemental soit le meilleur niveau parce qu'il nécessiterait, pour des gens qui parfois sont en milieu rural, assez éloignés de Bordeaux, de venir jusqu'à la métropole pour trouver toutes les informations. Peut-être faut-il travailler, comme nous le faisons à l'heure actuelle, plutôt sur un échelon territorial au niveau des pays, de manière à rapprocher aussi l'information des porteurs de projets.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AIDE AUX ACTIVITES AQUATIQUES ET MARITIMES

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences transférées, le Département gère 22 ports départementaux (gestion en direct ou par convention de concession). Plus largement, il intervient dans les secteurs maritimes et portuaires par un soutien aux activités conchyliques, aquacoles et de pêche, et contribue au développement et à la protection du littoral atlantique et estuarien.

Les aides traditionnelles aux filières pêche, ostréiculture et aquaculture sont reconduites, de même que la participation du Conseil Général au rapatriement du poisson vers la criée du Port d'Arcachon et la collecte des déchets ostréicoles.

Nous poursuivons notre plan d'action mis en place après la crise ostréicole liée à la présence de toxines dans les huîtres, avec une action très ciblée sur la ressource en eau, en accompagnant les professionnels sur toutes les études préalables dont la complexité est avérée, tant des incertitudes existent encore sur les choix techniques à faire.

Il nous faut toujours accompagner la profession dans ses actions de communication, cette année encore les actions menées seront déterminantes pour favoriser une relance d'activité.

Les aides aux autres organismes professionnels sont conservées et formalisées, dans le cadre de missions d'appui technique aux organismes professionnels, de missions sanitaires et pour le sauvetage en mer.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver les orientations prévues et les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce programme, soit un crédit global de 1 125 000 € en Autorisation de Programme et 1 512 828,10 € en Crédits de Paiement en dépenses, et 77 472,70€ en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

René SERRANO :

Je voudrais à l'occasion de cet important rapport pour l'économie girondine et pour son identité que nous ayons une pensée pour ces marins girondins, ces enfants du Bassin d'Arcachon et de Gironde, Messieurs Aurel Barbanneau et Jérôme Royer, qui ont disparu la semaine dernière au large d'Hourtin, à bord d'un bateau dont le nom était prédestiné : "La Paix du Ciel". Je ne sais pas s'ils l'ont, mais toute la communauté maritime aujourd'hui est autour des familles.

Nicolas Jardin, qui est le survivant dans cette affaire, nous démontre aujourd'hui qu'aller en mer est une économie redoutable, et c'est une économie où chaque jour la vie humaine est en jeu et, malgré le savoir et la compétence, est toujours à la merci des éléments naturels. Donc j'ai voulu rappeler cette dimension économique avec l'accord de Jean Touzeau.

Dans une année comme celle-là, on ne peut pas oublier le monde ostréicole qui en avril déjà subissait une crise lourde, puis en septembre. A travers toutes ces crises, ces hommes rudes n'en maintiennent pas moins l'identité girondine et la qualité du rapport humain et des eaux. Ils sont à l'échelle girondine une économie qui a une dimension multiprofessionnelle importante, puisqu'entre la pêche, l'ostréiculture, l'aqua-culture, la pêche estuarienne 70 M€ sont générés par ces filières. Je prête attention lorsqu'on parle de la filière vitivinicole qui est véritablement girondine, mais je demande à l'ensemble des collègues qu'ils aient une pensée de temps en temps pour cette filière maritime.

M. LE PRESIDENT :

Nous ne pouvons que nous associer à ces sentiments de compassion que vous avez développés envers les familles. Je vous en remercie.

René SERRANO :

Je me permettrai de dire en dehors de cette délibération, que le mérite de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, parce qu'elle est en Gironde une institution de sauvetage et d'intervention avec des moyens lourds. Elle a quasiment un rôle d'intérêt public et d'intérêt général. Je m'associe avec mon camarade et collègue Philippe Dorthe, pour dire que le mérite de la Société Nationale de Sauvetage en Mer de sauvetage mériterait un peu mieux et un peu plus sur le plan de l'aide financière

Permettez-moi d'ajouter que montent sur le plan maritime des demandes qui sous motif de modernité voudraient nous faire changer sur le logement dans les cabanes. Nous avons une piste et certainement un dossier important, non pas à régler puisqu'on peut y répondre de suite, mais je crois qu'avec la section régionale il nous faut réfléchir, parce qu'il ne paraît pas sain que nos ports girondins, notamment sur le Bassin d'Arcachon, puissent être des logements, avec tout ce qu'il y a dans un logement, tout ce que cela comporte, ou que nos

associations ostréicoles, nos unités fonctionnelles soient clôturées, cela changerait totalement cet aspect identitaire à la girondine.

Il nous faut travailler sur le plan des AOT, parce que bien souvent cette profession ostréicole qui vieillit, qui attend bon nombre de jeunes, parfois laisse un certain nombre de cabanes et d'unités fonctionnelles, non pas en dérive, mais sans successeur. Et à l'évidence, il ne faut pas non plus que l'on puisse, c'était un vœu d'ailleurs de ce maire regretté de Gujan-Mestras, de faire en sorte que ces cabanes restent authentiques et ne soit pas délivrée à n'importe qui, soit des dentistes, soit des charpentiers, soit des entrepreneurs. Il faut que ces cabanes-là restent avec une identité, une présence, une activité maritime.

Je voudrais ici remercier Marie-Christine Plessiet, Catherine Couteaux et sa Direction de l'Economie et de l'Emploi. Quand la compétence, la régularité, les engagements sont là, on s'aperçoit que tous les challenges et tous les projets peuvent être menés, ce qui constitue une foi partagée.

Yves FOULON :

Simplement je voudrais remercier René Serrano pour les mots qu'il a eus au début de son intervention à l'égard des familles durement touchées. Nous étions ce matin très tôt avec elles lors d'une vente de la criée. Il va être d'ailleurs fait une vente à la criée traditionnelle au profit des familles à Arcachon, parce que deux morts disparus, cela faisait douze ans que cela n'était pas arrivé. C'est toujours extrêmement cruel, et cela témoigne que ce métier est difficile, fait par des gens de qualité, mais malheureusement quelquefois la mort est au bout du chemin. C'est toujours plus douloureux de mourir à cette époque-là en faisant tout simplement son métier.

Mais au-delà de cela, je voulais vous témoigner de la reconnaissance des gens de mer, sur le Bassin d'Arcachon. S'il y a des dossiers qui font l'unanimité ici, je crois que c'est votre action à l'égard des gens de mer en général, sur le Bassin tout particulièrement, avec la pêche, ce soutien constant, cette aide au rapatriement. Parfois certains disent : "Pourquoi aller chercher le poisson à Royan ou à Saint-Jean de Luz ?" C'est indispensable de le faire ainsi pour continuer à faire vivre cet outil économique de la criée, parce que le franchissement des passes n'est toujours pas réglé, malgré les efforts de chacun ; si on ne faisait pas cela, c'est toute la filière qui s'en trouverait totalement déstabilisé, et nous n'aurions plus de port de pêche en Gironde.

Ce soutien avec cette aide au rapatriement du poisson est totalement indispensable à faire perdurer dans le temps, parce que malgré tous nos efforts je doute que rapidement nous trouvions des solutions pour le franchissement de passes.

Au-delà de la pêche, de l'ostréiculture, c'est un problème d'image générale, sans le soutien du Conseil Général, même au-delà de l'aspect financier qui est la création de ce fonds de solidarité, totalement indispensable à la survie immédiate de la profession, il faut sans cesse, nous entité départementale, relayer que l'ostréiculture est incontournable sur le Bassin, et ne peut pas être sacrifiée au profit d'autres intérêts.

Le soutien à la fois du Conseil Général, de la Région et de l'ensemble des partenaires institutionnels doit nous être accordé, parce qu'il en va de la survie d'une profession, de gens

connus, identifiés, avec qui nous travaillons au quotidien, et de l'image même du Bassin d'Arcachon et de la Gironde. Donc merci pour ce soutien qui ne nous fait jamais défaut.

M. LE PRESIDENT :

Merci à Yves Foulon d'avoir parfaitement résumé la situation.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL (LABSA)

Rapporteur : Alain LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Le Département, dans le cadre de ses interventions générales à l'égard de l'agriculture, des producteurs et des acteurs de l'aval, met en oeuvre avec le Laboratoire départemental d'analyse vétérinaire et de sécurité alimentaire (LABSA) des moyens humains et techniques au service de la qualité sanitaire des cheptels, des productions et des produits pour le compte de la Direction des Services Vétérinaires de la Gironde, des éleveurs, des vétérinaires et de leurs groupements, des collectivités territoriales et hospitalières, des producteurs, des industriels, des artisans de l'agroalimentaire et des consommateurs. Dans le cadre de la biologie vétérinaire et de la microbiologie alimentaire, les missions du Laboratoire sont de deux types : un service public et des prestations de services.

Le LABSA a poursuivi en 2006 une démarche qualité en vue du maintien de son accréditation par le Comité français d'accréditation (COFRAC), indispensable à son activité, notamment les analyses officielles.

Le projet de budget annexe 2006 du LABSA s'équilibre en dépenses et recettes à 1 547 501 €, notamment grâce à une subvention d'équilibre du Département prévue au budget d'un montant de 704 550 €.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose de bien vouloir :

- adopter les crédits inscrits pour ce budget annexe,
 - la tarification hors taxes, applicable au 1er janvier 2007 et révisable annuellement,
- des prestations de service réalisées par le LABSA,
- l'autoriser à signer la politique qualité du Conseil Général de la Gironde pour son laboratoire.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DU SECTEUR AGRICOLE

Rapporteur : Alain LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'action menée depuis de nombreuses années en faveur du secteur agricole, la politique départementale pour l'année 2007 s'articulera autour de deux axes :

- le développement économique et social des activités agricoles,
- la gestion raisonnée des espaces agricoles et anticipation des risques.

I - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITES AGRICOLES

Globalement, la politique économique agricole du département vise à soutenir les agriculteurs dans leurs efforts d'adaptation aux besoins du marché, à soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, à favoriser les groupements d'employeurs, et à créer les conditions nécessaires à une meilleure collaboration entre les producteurs, l'industrie de transformation et le commerce

Les aides individuelles et collectives en faveur des entreprises agricoles sont reconduites à travers un soutien aux Jeunes Agriculteurs, une aide à la commercialisation, une aide à la création d'un emploi export, ainsi qu'une aide aux groupements d'employeurs.

Un second volet vise les organismes socioprofessionnels menant des missions spécifiques en faveur de l'économie et de l'emploi agricoles.

Un troisième volet est destiné à participer à la dynamique économique territoriale pour affirmer la notoriété des produits de son terroir, et valoriser le savoir faire des exploitants.

Enfin, le Conseil Général finance le programme de prophylaxie parasitaire mis en oeuvre par le Groupement de Défense Sanitaire du Bétail de la Gironde.

Pour ce programme, l'enveloppe budgétaire proposée pour l'année 2007 se situe à 985 245 € en AP/AE et 747 245 € en CP en dépenses, et 40 000 € en recettes.

II - GESTION RAISONNEE DES ESPACES AGRICOLES ET ANTICIPATION DES RISQUES

Le Conseil Général de la Gironde souhaite faire évoluer ses interventions, dans le secteur agricole, en cohérence avec la politique départementale de Développement Durable du

Département, d'où l'inscription des initiatives suivantes dans le programme d'action de l'Agenda 21 :

- le soutien à la valorisation non alimentaire des agro-ressources (VANA) et aux démarches de qualité,
- le soutien aux initiatives rapprochant producteurs et consommateurs,
- l'orientation prioritaire des aides sur des pratiques durables.

Le dispositif du Conseil Général autour de la problématique de la gestion raisonnée des espaces agricoles et de la prévention des risques s'articule autour de quatre programmes d'actions.

Le premier consiste à poursuivre un soutien aux investissements pour le traitement des effluents d'origine agricole (viticoles, phytosanitaires ou d'élevage). L'enveloppe budgétaire proposée pour l'année 2007 se situe à 350 000 € en AP et 356 459,37 € en CP.

Le second concerne des aides à l'équipement et aux démarches de qualité visant un accompagnement spécifique des exploitations agricoles et des structures collectives, dans le cadre de leurs investissements de modernisation tendant à une amélioration qualitative des productions. La filière élevage en particulier bénéficiera d'interventions orientées principalement vers les éleveurs engagés dans des démarches de production de qualité. Par ailleurs, un encouragement est créé pour des projets favorisant le changement du mode de culture et la production respectueuse de l'environnement (biomasse). En 2007, une étude départementale sera menée pour valoriser la biomasse, afin d'encourager des projets permettant la production d'énergies renouvelables (biocarburants, utilisation des céréales ou des marcs de raisin...). Pour ce programme, l'enveloppe budgétaire proposée pour l'année 2007 s'élève à 1 460 000 € en AP/AE et 1 269 759.67 € en CP.

Le troisième programme d'actions se décline en un ensemble d'actions visant à accompagner les exploitations agricoles en situation de fragilité. Ce programme rassemble les principales mesures de la crise viticole, sur lesquelles le Conseil Général s'est engagé sur trois ans (2005/2007). Il est proposé d'inscrire des crédits de 900 000 € en AP/AE et 914 742.58€ en CP en dépenses et 122 576.35 € en recettes.

Le dernier programme d'intervention concerne les organismes professionnels agricoles. Le Département soutient les efforts des structures professionnelles, en matière d'appui technique, formation, vulgarisation et communication dans toutes les filières agricoles. L'enveloppe financière proposée s'élève à 950 000€ en AP/AE et 1 577 284.33 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives aux aides à l'agriculture en Gironde qui s'élèveront à 4 645 245 € en AP et 4 865 488.35 € en CP en dépenses, et 122 576.35 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain LEVEAU :

Je voudrais adresser mes remerciements à Marie-Christine Plessiet, Catherine Couteaux et Hervé Laurent, qui sont toujours à notre écoute et surtout à l'écoute de nos girondins, nos agriculteurs et nos viticulteurs. En ce moment nous avons beaucoup de demandes et des réunions sont organisées par nos services pour préparer l'avenir et voir comment nous les accompagnerons. Je remercie nos services.

M. LE PRESIDENT :

Merci au rapporteur, et nous nous associons naturellement à l'hommage mérité qui vient d'être rendu à nos personnels.

Jean DARREMONT :

Je tiens à remercier cette assemblée pour l'aide conséquente qu'elle apporte au secteur agricole, en particulier à la race bovine bazadaise, des aides en tant que fonctionnement pour nos structures, mais bien sûr aujourd'hui des aides pour nos filières de qualité.

Mon souhait, et le rapport n'en fait pas part, c'est la mise en place de ces aides aux filières de qualité. Je souhaiterais qu'elles soient confiées aux UPRA qui sont représentatives de tous les éleveurs de la race.

Jean-Pierre CHALARD :

Je vois que le Conseil Général continue, et je pense qu'il faut s'en féliciter, d'aider à la création d'emplois au niveau de l'export, au niveau de la viticulture. La crise que nous vivons depuis plusieurs années, on ne pourra en voir le bout qu'à partir du moment où on ira vendre notre vin à l'extérieur, et pas qu'en France. Depuis des décennies, je suis bien placé pour le savoir, j'y ai travaillé pendant 32 ans, on a dit aux viticulteurs qu'ils pouvaient planter des hectares et des hectares, et puis après on leur a dit, à juste titre, qu'il fallait qu'ils fassent des investissements important pour faire de la qualité, ce qu'ils ont fait. Ils ont investi, ils se sont endettés, et le jour où ils ont fait du vin de qualité, on leur a dit qu'on ne pouvait plus le vendre. Les prix ont baissé en dessous du prix de revient, et aujourd'hui nous avons des agriculteurs qui ont de graves difficultés. Ce qui n'est pas compréhensible, c'est effectivement qu'au niveau de la France les consommateurs boivent moins de vin, bien que cela se soit stabilisé, mais au niveau mondial nous augmentons de 7 % par an. Donc, c'est bien à ce niveau-là qu'il faut s'attaquer pour vendre nos vins et nous adapter aussi à la vente.

Je connais un pays que l'on appelle "le nouveau monde", j'y vais de temps en temps, où ils ont un autre problème, c'est celui de planter des vignes parce qu'ils n'ont pas assez de vin, et la France peut arracher son dernier pied de vigne ils n'en seront que très heureux.

C'est bien au niveau de l'export, où on voit d'ailleurs depuis des années notre courbe baisser, qu'il faut travailler, et le Conseil Général a bien compris ceci puisqu'il aide les organismes agricoles à embaucher des gens qui sont capables de vendre à l'export.

Alain LEVEAU :

Je répondrai à Jean Darremont en disant que nous examinerons cette demande avec attention, et on essaiera de lui donner satisfaction et de voir ensemble avec les services comment cela pourra être mis en place.

Jean-Pierre Chalard vous avez raison de dire que l'on a demandé aux viticulteurs de produire de la qualité. Je connais bien le problème puisque je fais partie de ces viticulteurs à qui on a demandé beaucoup. On est arrivé à avoir un bon produit et on ne peut pas le vendre, et aujourd'hui, le Conseil Général l'a très bien compris, nous aidons des associations de viticulteurs à aller vendre leur produit à l'étranger. Nous faisons le travail qu'auraient dû faire les syndicats viticoles. Ils ont fait ce qu'ils ont pu certainement, parce que qu'ils sont soucieux de faire avancer les choses, mais ils ont été dépassés par les événements à certains moments et ils n'avaient pas prévu cette catastrophe.

Ce que fait le Conseil Général aujourd'hui, grâce à la volonté du Président Philippe Madrelle, c'est d'essayer de donner la possibilité à ces viticulteurs d'aller vendre à l'export, de les tenir à flot de façon à ne pas en faire de futurs Rmistes. Il n'y a pas longtemps j'étais à une réunion des viticulteurs dans mon canton, et c'est une véritable catastrophe économique pour eux et aussi pour la Gironde. Les efforts que l'on pourra mettre en place les uns et les autres seront les bienvenus, car l'avenir est bien sombre.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

SOUTIEN A LA FILIERE FORESTIERE ET AUX INDUSTRIES DU BOIS EN GIRONDE

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

Au titre de la politique menée en faveur du secteur forestier, le Conseil Général entend poursuivre son effort auprès de la filière forestière, en accompagnant la diversification des essences, l'utilisation du bois en tant qu'énergie, le développement du bois construction et l'intégration du bois dans les matériaux composites, en reconduisant son soutien aux organismes professionnels et son appui aux entreprises de la filière bois.

Ces politiques intègrent certaines actions phares, retenues dans le cadre de l'Agenda 21 de la Gironde, telles que le soutien à l'organisation de la filière des plaquettes de bois et l'expérimentation de logement social en maison passive.

Les actions départementales s'articulent autour des axes suivants :

I – MULTIPLIER LES USAGES DU BOIS

Dans le cadre de nouvelles utilisations de la production forestière, le dispositif départemental permet d'accompagner la diversification des projets bois-énergie, dans la logique des actions menées en faveur du développement durable. Dans un contexte de multiplication des projets utilisant les énergies renouvelables, le Conseil Général entend structurer de manière plus pérenne l'approvisionnement de cette filière en pleine émergence en Gironde, notamment à partir d'une étude départementale sur l'approvisionnement en plaquettes bois.

De plus, il est proposé de poursuivre le soutien départemental aux projets de chaufferie, aux équipements destinés au conditionnement et au stockage de la ressource, à la réalisation de réseaux de chaleur et de chauffage portés soit par des structures collectives publiques ou privées, soit désormais par des entreprises.

II – DIVERSIFIER LES ESSENCES

Le Conseil Général poursuivra son engagement sur les projets d'analyse technique, scientifique ou économique pour accompagner les démarches de diversification des essences.

III – VALORISER LE PIN DES LANDES

DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN POLE DE COMPETITIVITE

L'action du Conseil Général s'inscrit dans une logique d'accompagnement des entreprises, qui développent les projets retenus dans le cadre du pôle de compétitivité : le projet "ABOVE" (aboutage de bois vert avec une colle spéciale), le projet "Bio Raffinerie" (technique de cuisson papetière dans le but d'obtenir des fibres dont la fermentation produira des molécules valorisables sur le plan énergétique). Le Conseil Général facilitera l'accession par les entreprises au procédé innovant de traitement du pin maritime, en mettant en oeuvre les dispositifs d'intervention existants (FDPME, FDTPE), et apportera son soutien à la promotion des projets locaux basés sur des solutions constructives en pin des Landes.

Au titre des cibles du développement durable, le Conseil Général encouragera les collectivités locales à valoriser le recours au pin maritime dans la réalisation de leurs équipements, et favorisera l'utilisation du pin maritime dans les projets à maîtrise d'ouvrage départementale.

IV – SOUTENIR LES PME ET LES TPE DU SECTEUR

DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

La mobilisation des dispositifs départementaux Fonds de Développement des PME et Fonds de Développement des TPE permettra de continuer le programme de modernisation et de mise aux normes de l'outil productif des scieries.

V – EPAULER LES ORGANISMES PROFESSIONNELS

L'action du Conseil Général en ce domaine est reconduite en l'état afin d'accompagner la prise en charge des frais de techniciens du C.R.P.F et de la D.F.C.I. Elle est complétée par le soutien à des actions d'information et d'animation pour les économies d'énergie (ex : actions de communication sur le territoire du Haut Entre-Deux-Mers).

Pour l'ensemble de ces actions, l'enveloppe budgétaire proposée pour l'année 2007 se situe à 860.000 € en AP et 581 538 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les propositions relatives à la filière forestière en Gironde.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Luc GLEYZE :

Je remercie le service de Hervé Laurent qui a fait un travail remarquable sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT :

Je m'associe également à ces remerciements.

Jean-Jacques PARIS :

Une proposition, si vous permettez. Notre collectivité a donc décidé de valoriser le pin des Landes et de multiplier les usages du bois. Dans ce cadre, le pôle pin maritime a retenu trois thèmes principaux de développement : Forêt et sylviculture, Bois et construction, Fibre et chimie verte.

Dans l'esprit de l'Agenda 21, nous pourrions encourager le pôle pin maritime, en soutenant également l'exploitation modernisée de la résine de pin maritime, la gemme. De nouveaux process industriels ont été élaborés à partir de l'invention de Claude Coureaux, par la société Dacquoise DRT, les Dérivés Résiniques et Terpéniques, et permettraient d'envisager plusieurs centaines d'emplois. En effet, les produits constituant l'oléorésine, présentent un grand intérêt pour l'industrie dans des domaines très variés et très porteurs, comme la synthèse de matières premières pour parfums, encres, adhésifs ou autres. L'invention vise à réaliser un procédé de collecte de la gemme, susceptible de permettre d'obtenir ces produits à un prix concurrentiel par rapport aux matières premières d'origine pétrolière, sans porter atteinte à la qualité du bois des arbres et donc à son exploitation dans le cadre de la filière bois. Le nouveau procédé se démarque des précédents par l'utilisation d'une pâte neutre, non acide, qui sert de produit activant sans danger pour l'environnement et inoffensif pour le monde animal.

Cette solution technologique nouvelle de récolte de la gemme s'inscrit à double titre dans nos politiques : développer et diversifier la filière pin maritime, mais aussi contribuer à faire émerger des alternatives au tout pétrole dans le cadre de nos objectifs de développement durable. Le pôle pin maritime pourrait s'appuyer sur des partenaires économiques et scientifiques déjà acteurs du projet comme l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux, du Comité Stratégique de l'Institut du Pin, centre de transfert de l'université de Bordeaux I, et de l'union de sylviculteurs du sud de l'Europe.

Voilà donc une idée que l'on vous soumet pour éventuellement poursuivre ce soutien à la filière bois.

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

René SERRANO :

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, au nom de bon nombre de partenaires et d'acteurs de la vie forestière et sylvicole de mon canton, dans la mesure où le Conseil Général, sur un projet spécifique et innovant, a bien voulu subventionner une

opération pilote en milieu forestier classé en forêt usagère de la Teste, à savoir l'aide à la création d'une scierie d'un type nouveau. Des propriétaires, des non propriétaires et des associatifs se sont regroupés et, au travers des aides de la communauté d'agglomération locale, de la Région et du Conseil Général, ont créé un véritable outil de maintenance et de travail du bois. Ils vont pouvoir délivrer du bois dans le cadre des fonctions qui sont apportées par cette forêt : fonctions sociales, environnementales, économiques et de sécurité.

Je m'aperçois que dans le rapport le Conseil Général a travaillé avec beaucoup de synergie avec les pays Médoc, pays du Libournais, des Landes de Gascogne, sur la dotation d'une charte forestière. Je me réjouis que nous allions dans ce sens, en espérant que, là où on pourra le faire, le territoire girondin pourra bénéficier des réflexions qui auront permis à ces trois chartes d'évoluer dans de bonnes conditions. Je vous remercie d'avoir aidé ce pôle de service au cœur d'un massif classé.

Philippe CARREYRE :

Tout simplement, concernant l'élaboration des plaquettes, il serait intéressant qu'elles soient faites avec des rémanents de résineux et non avec la sur exploitation de feuillus. En Sud Gironde à l'heure actuelle il y a une sur exploitation de feuillus, et à plus ou moins brève échéance il n'y aura plus de feuillus en Sud Gironde.

Yves D'AMECOURT :

Je voudrais rassurer Philippe Carreyre, les plaquettes sont fabriquées avec des rémanents de feuillus et de résineux. Il y a 30 % aujourd'hui du bois qui ne sont pas utilisés, et l'objectif de la filière bois énergie est d'utiliser tous ces rémanents, toutes ces branches, tous ces diamètres inférieurs à 8 centimètres qui restent dans les coupes. Il ne s'agit pas d'aller déforester le Sud Gironde, mais de se servir de tous les bois qui ne sont pas utilisés dans les coupes, et puis aussi tous les déchets de bois : emballages industriels, les palettes, etc., qui aujourd'hui arrivent dans les centres de déchets et qui peuvent être employés, mélangés aux plaquettes forestières utilisant les rémanents.

Je voudrais vous remercier pour l'inclusion dans cette délibération de l'aide aux petites exploitations forestières, parce que vous savez, Bernard Dussaut, que dans le plan bois et énergie sur lequel on travaille dans notre secteur, nous avons peur de développer un marché pour la plaquette forestière et voir des géants de la plaquette forestière arriver du centre de la France avec des camions de plaquettes pour alimenter les chaudières que nous sommes en train de mettre en place. Et le fait de pouvoir aider les petits exploitants locaux, à justement utiliser les rémanents de coupe et les bois non utilisés sur les coupes, va leur permettre d'acheter des broyeurs et de pouvoir livrer la plate forme que nous envisageons de faire dans le cadre du pôle d'excellence rurale à Massugas avec toutes ces plaquettes qui pourront alimenter toutes les chaudières et les réseaux de chaleur qui commencent à se monter ou qui sont en projet sur le secteur.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Merci Yves d'Amecourt. Bernard Castagnet signera dans quelques jours ou quelques semaines ce pôle d'excellence rurale, dont une partie est consacrée au bois énergie dont vous venez de parler.

Jean-Luc GLEYZE :

Rapidement, concernant le problème des plaquettes, et je rejoins tout à fait à la fois la préoccupation de Philippe Carreyre et les remarques de Yves d'Amecourt, l'idée est de valoriser des rémanents de coupes, des résidus qui aujourd'hui ne sont pas valorisés, donc le travail essentiel au niveau des plaquettes porte sur ce matériau-là. Il n'est pas question de déforester, voire d'utiliser par exemple des bois de trituration qui servent à d'autres utilisations. C'est un élément important, et nous avons avec Jean Touzeau proposé au service de Hervé Laurent de réaliser une étude, au-delà même de l'exemple qui peut être pris actuellement dans l'Entre Deux Mers, sur les enjeux à la fois économiques, territoriaux et environnementaux de la fabrication des plaquettes. Economiques, bien sûr, dans le sens où il faut chercher une organisation permettant de trouver un matériau d'approvisionnement à un prix attractif. Environnemental, puisqu'il s'agit de valoriser du sous-produit de bois actuellement non valorisé. Mais aussi territorial, parce que derrière se profile aussi une organisation économique de filières, si on peut dire, avec un certain nombre d'entreprises qui pourraient, de cette manière, mailler le territoire girondin de façon fine, et permettre une répartition de l'activité économique liée à la fabrication de plaquettes. Ce travail est en cours. Nous aurons sans doute l'occasion d'en rediscuter lorsque nous en aurons les conclusions. C'est un enjeu important aujourd'hui et une réflexion qu'il faut mener, toujours dans la logique de l'Agenda 21.

Concernant la récolte de gemme proposée par Jean-Jacques Paris, j'aurais tendance à priori, même si je connais le travail qui a été menée par Claude Coureaux, à être prudent. Il y eu un certain nombre de tentatives il y a quelques dizaines d'années, notamment Jean Sango qui avait essayé de relancer la récolte de gemme, conduisant à des constats d'échec. Aujourd'hui, des éléments nouveaux sont apparus au regard de cette étude et de ce travail mené. Il y a peut-être des perspectives, je resterai prudent pour l'instant. Mais il me paraît intéressant de lever l'idée, de l'étudier, et nous nous y emploierons avec Jean Touzeau dans les mois qui viennent.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE